

Département des Alpes de Haute Provence



Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

D'ELIMINATION DES DECHETS



EXERCICE 2018

SOMMAIRE

Préambule

<u>Chapitre I^{er}</u>	Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon	5
	1. Le territoire	
	2. Le personnel	
	3. Le matériel	
	4. Les infrastructures	
	5. Les modes de collecte	
<u>Chapitre II</u>	Indicateurs techniques de la collecte en points d'apport volontaire (P.A.V.)	12
	1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	
	2. Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	
	3. Les papiers	
	4. Le Biflux	
	5. Le verre	
	6. Les textiles	
<u>Chapitre III</u>	Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries	19
	1. Statistiques par type de déchets	
	- Le carton	
	- Les métaux et ferrailles	
	- Les encombrants	
	- Le bois	
	- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	
	- Les déchets inertes	
	- Les déchets verts	
	- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	
	- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	
	- Les pneus VL	
	- Les pneus PL et Agraires	
	- Les ampoules et néons	
	- Les piles et accumulateurs	
	- Les consommables d'impression	
	2. Autres statistiques	
<u>Chapitre IV</u>	Indicateurs financiers	35
	1. Le budget annexe	
	2. Redevances et rôle	
	3. Evaluation des coûts de collecte	
	4. Coût du traitement par type de déchets	
	5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication	
<u>Chapitre V</u>	Communication, sensibilisation et actions diverses	42
	1. Campagnes de communications menées en 2018	
	2. Le compostage domestique	
<u>Annexe 1</u>	Rapport annuel d'activité 2018 du prestataire en charge de la collecte sur le secteur du Haut-Verdon Val d'Allos	
<u>Annexe 2</u>	Rapport d'activité annuel 2018 d'EcoMobilier sur le territoire de la CCAPV	
<u>Annexe 3</u>	Rapport annuel d'activité 2018 d'Eco-Systèmes sur le territoire de la CCAPV	
<u>Annexe 4</u>	Certificat 2018 d'économies environnementales d'Aliapur pour le recyclage des pneus sur le territoire de la CCAPV	
<u>Annexe 5</u>	Bilan du recyclage des consommables d'impression par LVL sur le territoire de la CCAPV	

PREAMBULE

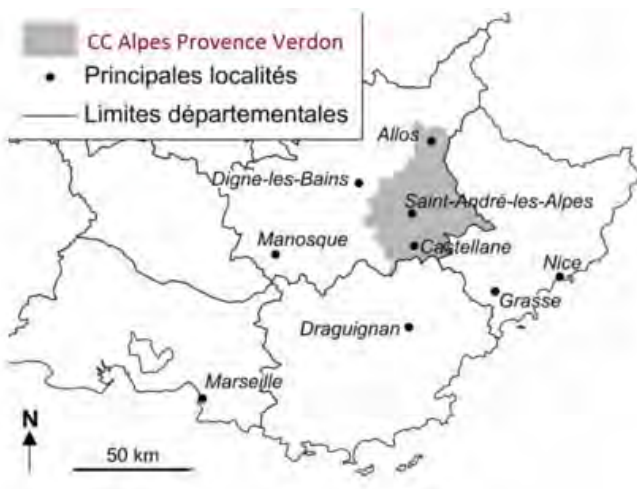
La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon).

Ce document présente l'activité du service de gestion des déchets pour l'année 2018, première année d'existence de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

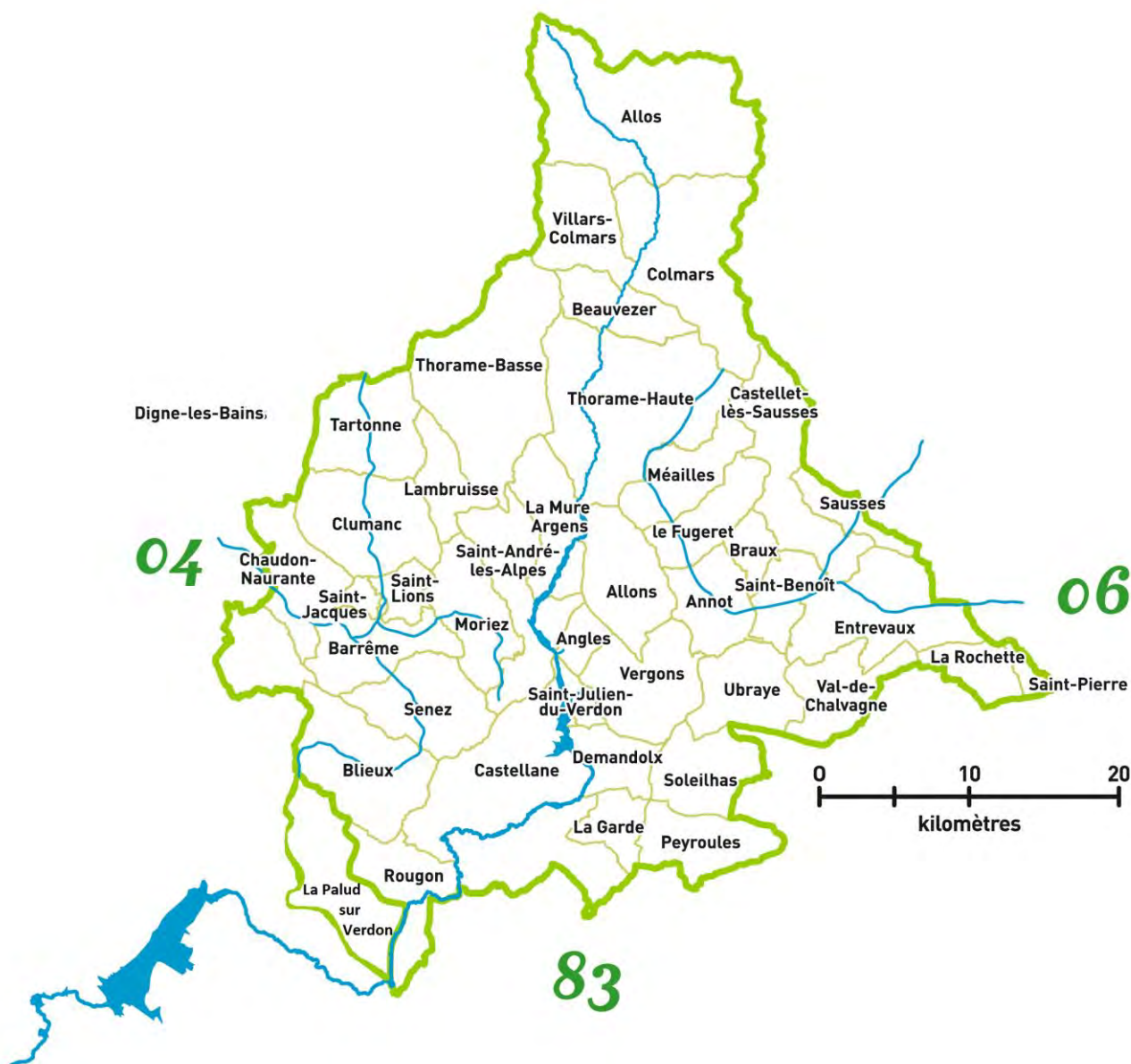
Chapitre I^{er}

Présentation générale du service de collecte des déchets de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

1. Le territoire



Née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHWA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.



Son territoire s'organise autour des vallées :

- de l'Asse à l'ouest,
- de la Vaire et du Haut Var à l'est,
- du Verdon, du Grand Canyon au sud aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte parmi ses principaux bourgs centres, les villages d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km².

La CCAPV regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015.

La population totale est de 11 321 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- en période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- en période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

POPULATION LEGALE 2014 ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2018

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF 2016
TOTAL	11 261	194	11 455	23 020

Nombre de communes rattachées : 41

Ces différents éléments ont des incidences non négligeables sur l'organisation du service de collecte des déchets, dont le dimensionnement doit être adapté pour répondre à la fluctuation de la population, aux tonnages à collecter, ainsi qu'aux distances entre les communes adhérentes.

2. Le personnel

Le service de gestion des déchets de la CCAPV est composé de l'ensemble des équipes de chacune des ex Communautés de Communes qui la composent, à savoir :

Personnel administratif affecté à l'élaboration et au suivi du rôle OM :

Secteur	Nombre d'agents	ETP
Ex CCMV	1	0,4 ETP
EX CCHVVA	1	1 ETP
Ex CCPE	1	1 ETP
Ex CCTDL	1	0,5 ETP
TOTAL	4 agents	2,9 ETP

Personnel encadrant et assurant la gestion du service :

Secteur	Nombre d'agents	ETP
Ex CCMV	2	1,6 ETP
EX CCHVVA	1	0,5 ETP
TOTAL	3 agents	2,1 ETP

Personnel technique de collecte et gardiennage de déchetteries :

Secteur	Nombre d'agents	ETP total ...	Dont ETP affectés aux OM	Dont ETP affectés aux emballages	Dont ETP affectés aux déchetteries	Dont ETP affectés aux encombrants	Dont ETP affectés aux remplacements ou renfort estival
Ex CCMV	11	10,4	4,2*	1,8*	3	0 (assuré par les communes)	1,4
EX CCHVVA	5	3,1	0 (prestataire)	0 (prestataire)	1,4	1,7	0
Ex CCPE	3	2,7	1,6	0 (régie Sydevom)	0,7	0,4	0
Ex CCTDL	4	3,6	2,1	0 (régie Sydevom)	Pas de déchetterie	0,5	1
Ex CCT	2	0,2	0,13	0,07	0	0	0
TOTAL	25	20,0	8,03	1,87	5,1	2,6	2,4

* estimation : 2/3 OM et 1/3 Emballages

3. Le matériel

Le parc roulant du service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Véhicules de collecte des OM/EMR :
 - 6 BOM
 - 1 piaggio de collecte (affecté à Entrevaux intra-muros)
 - 1 mini BOM

- Véhicules de collecte des encombrants :
 - 3 véhicules < 3,5 t

- Véhicules affectés aux déchetteries :
 - 3 tractopelles
 - 1 véhicule < 3,5 t
 - 1 tracteur agricole
 - 1 broyeur déchets verts

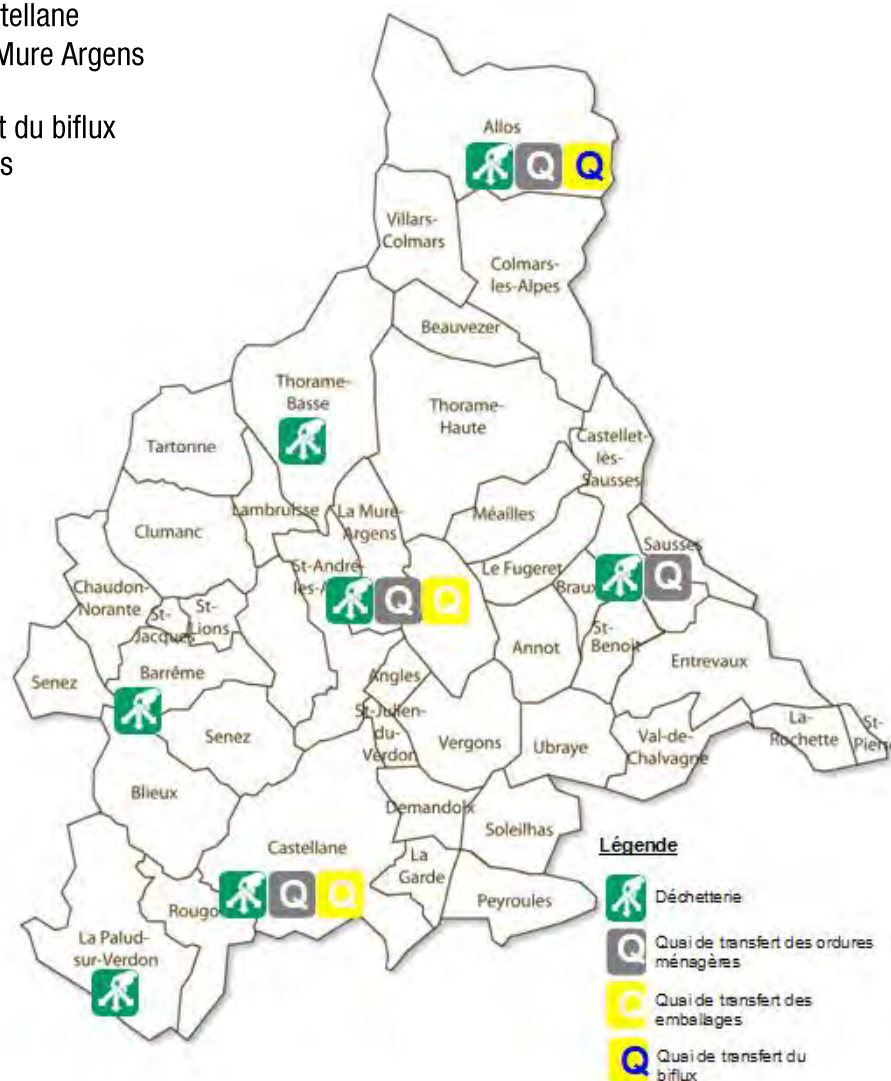
4. Les infrastructures

Le territoire de la CCAPV est équipé de :

- 7 déchetteries :
 - Allos
 - Barrême
 - Castellane
 - La Mure Argens
 - La Palud sur Verdon
 - Pont de Gueydan
 - Thorame Basse

En 2018, des travaux de mise en conformité et d'aménagement des déchetteries d'Allos, de La Palud sur Verdon et de Thorame Basse ont finalisés.

- 4 quais de transfert des ordures ménagères
 - Allos
 - Castellane
 - La Mure Agens
 - Pont de Gueydan
- 2 quais de transfert des emballages ménagers recyclables
 - Castellane
 - La Mure Argens
- 1 quai de transfert du biffux
 - Allos



5. Les modes de collecte

Type de déchets	Territoires	Mode de pré collecte	Mode de collecte	Quai de transfert	Mode de transport
Ordures Ménagères	Ex CCMV	Bacs	Régie	Castellane / La Mure	Sydevom
	Ex CCHVA	Semi enterrés	Prestataire (Suez)	Allos	Sydevom
	Ex CCPE	Bacs	Régie	Pont de Gueydan	Sydevom
	Ex CCTDL	Bacs	Régie	Pont de Gueydan	Sydevom
	Ex CCT	Bacs	Régie	Castellane	Sydevom
Emballages	Ex CCMV	Bacs	Régie	Castellane / La Mure	Sydevom
	Ex CCHVA	Semi enterrés (Biflux)	Prestataire (Suez)	Allos	Sydevom
	Ex CCPE	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCTDL	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCT	Bacs	Régie	Castellane	Sydevom
Verre	Ex CCMV	Colonnes aériennes	Sydevom		Sydevom
	Ex CCHVA	Semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCPE	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCTDL	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCT	Colonnes aériennes	Sydevom		Sydevom
Papiers	Ex CCMV	Colonnes aériennes	Sydevom		Sydevom
	Ex CCHVA	Semi enterrés (Biflux)	Prestataire (Suez)		Sydevom
	Ex CCPE	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCTDL	Colonnes aériennes et semi enterrés	Sydevom		Sydevom
	Ex CCT	Colonnes aériennes	Sydevom		Sydevom

Chapitre II

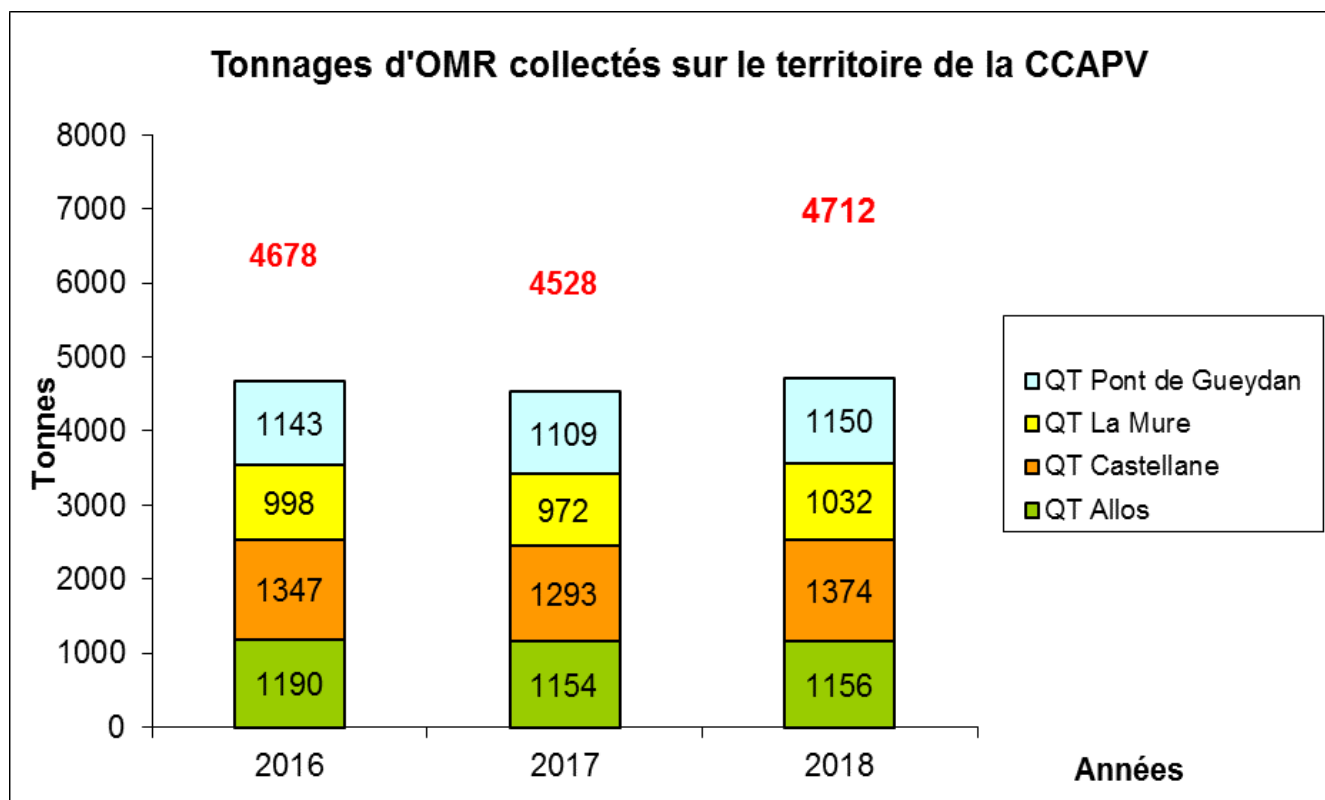
Indicateurs techniques de la collecte en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)

1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

En 2018, **4 712** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV dont :

- **1 374** tonnes ont transité par le quai de transfert de Castellane ;
- **1 032** tonnes ont transité par le quai de transfert de La Mure Argens ;
- **1 156** tonnes ont transité par le quai de transfert d'Allos ;
- **1 150** tonnes ont transité par le quai de transfert de Pont de Gueydan.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'OMR collectés sur le territoire de la CCAPV.



Ce graphique fait apparaître une forte hausse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés en 2018 par rapport à 2017 (+ 184 t) et 2016 (+ 34 t) et permet d'identifier les variations de tonnage quai par quai, à savoir : quai de transfert d'Allos (+ 2 t), quai de transfert de Pont de Gueydan (- 41 t), quai de transfert de La Mure Argens (+ 60 t) et quai de transfert de Castellane (+ 81 t).

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'OMR par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV : 418 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2017 : 407 kg/hbt/an)

Eléments de comparaison

Territoire	Ratio d'OMR collectés	Source
France	268 kg/habitant/an	SINOE 2013
PACA	402 kg/habitant/an	SINOE 2013
Alpes de Haute Provence	372 kg/habitant/an	SINOE 2013

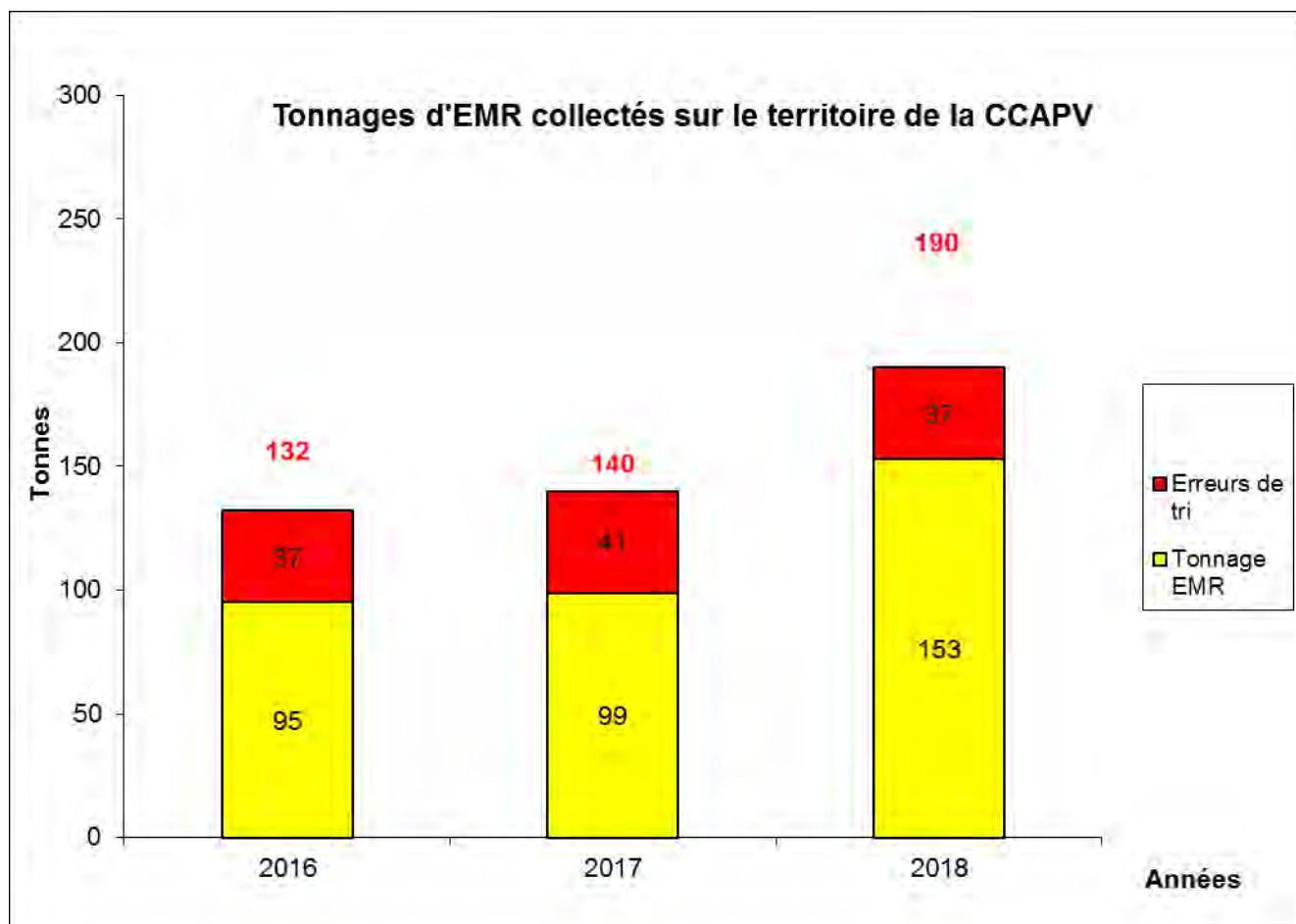
**Base populations municipales*

2. Les Emballages Ménagers Recyclables (E.M.R.)

En 2018, **190** tonnes d'emballages ménagers recyclables ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV hors l'ex CCHWA.

Parmi ces 190 tonnes, **37 tonnes** correspondaient à des erreurs de tri, c'est-à-dire des déchets triés alors qu'ils ne sont pas recyclables.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'EMR et d'erreurs de tri collectés sur le territoire de la CCAPV.



Ce graphique fait apparaître une augmentation des tonnages d'EMR collectés et, dans le même temps, une augmentation des tonnages d'erreurs de tri :

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'EMR par habitant sur le territoire de la CCAPV (hors secteur du Haut-Verdon) :

➤ **Ratio moyen CCAPV : 16,8 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2018 : 15,5 kg/hbt/an)

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 37 tonnes en 2018 sur ce territoire, soit **un ratio de 3,3 kg/hbt/an d'erreurs de tri, soit un taux de refus de 19,5 %**. Ce chiffre relatif est en forte baisse par rapport à 2017 (29,3 %).

Le ratio d'emballages triés et réellement recyclables n'est donc que de **13,6 kg/hbt/an**.

3. Les papiers

En 2018, **161** tonnes de papiers ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV hors l'ex CCHVA qui est en biflux.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de papiers collectés sur le territoire de la CCAPV (hors ex CCHVA).



Ce graphique fait apparaître une stabilité des tonnages de papiers collectés entre 2017 et 2018.

Pour rappel, les points de collecte des papiers ont été renforcés en 2018 grâce aux financements de CITEO obtenus par l'ex CCMV dans le cadre d'un AAP spécifique à la collecte des papiers.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de papiers par habitant sur le territoire de la CCAPV (hors ex CCHVA) :

- **Ratio moyen CCAPV : 14,3 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2017 : 18,0 kg/hbt/an)

En ajoutant les tonnages d'emballages ménagers recyclables, on obtient un ratio global (emballages + papiers) de **31,1 kg/hbt/an**.

Eléments de comparaison

Territoire	Ratio d'EMR + Papier collectés	Source
France	47 kg/habitant/an	SINOE 2013
PACA	34 kg/habitant/an	SINOE 2013
Alpes de Haute Provence	33 kg/habitant/an	SINOE 2013

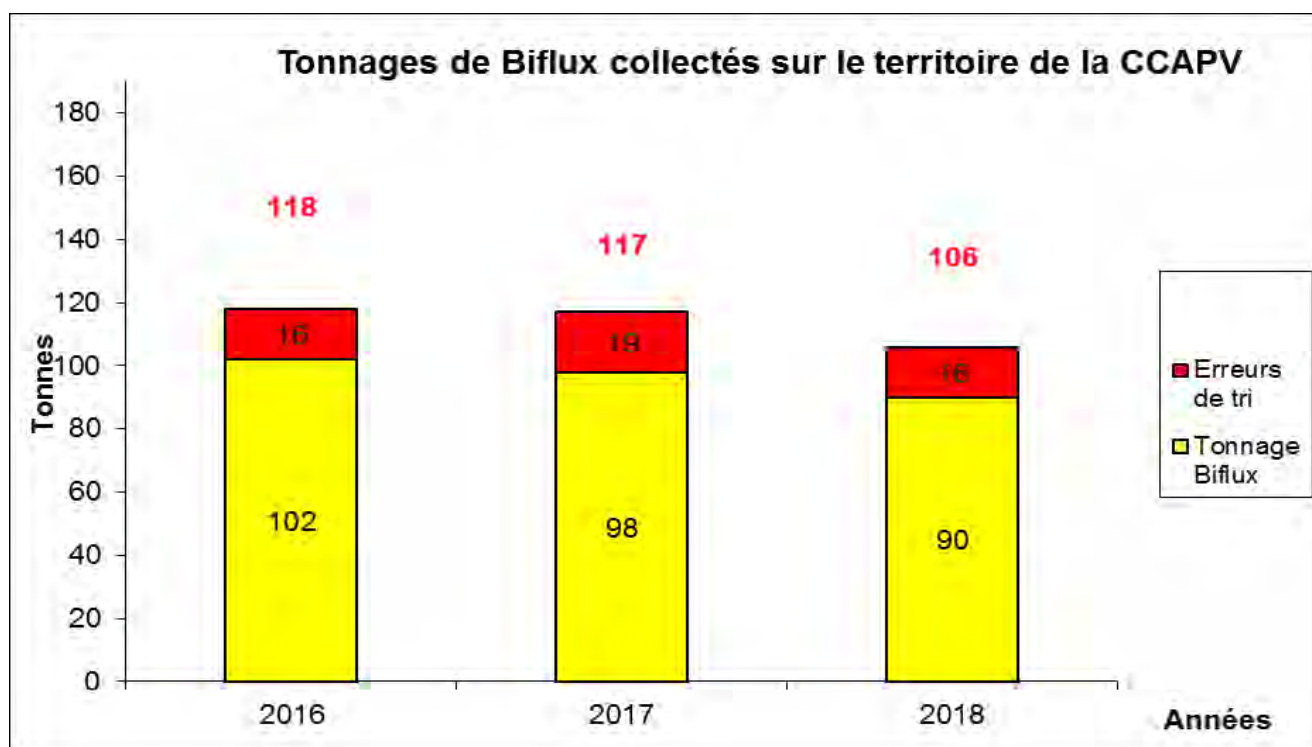
**Base populations municipales*

4. Le Biflux (multi matériaux)

Sur le secteur du Haut Verdon Val d'Allos, les emballages ménagers recyclables et les papiers sont collectés en mélange : c'est le biflux, encore appelé « multi matériaux ».

En 2018, **106** tonnes de biflux ont été collectées sur le territoire de l'ex CCHVVA qui est en biflux.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de biflux collectés.



Ce graphique fait apparaître une baisse des tonnages de biflux collectés en 2018 par rapport à 2017 et 2016.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de biflux (hors erreurs de tri) par habitant sur le territoire de l'ex CCHVVA:

➤ **Ratio moyen CCAPV : 48,0 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2017 : 52,9 kg/hbt/an)

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 16 tonnes en 2018 sur ce territoire, soit **un ratio de 7,2 kg/hbt/an d'erreurs de tri, soit un taux de refus de 15,0 %**. Ce chiffre relatif est en forte baisse par rapport à 2017 (16,2 %).

Attention, il est important de préciser que ce ratio n'est calculé que sur la base de la population municipale.

Éléments de comparaison

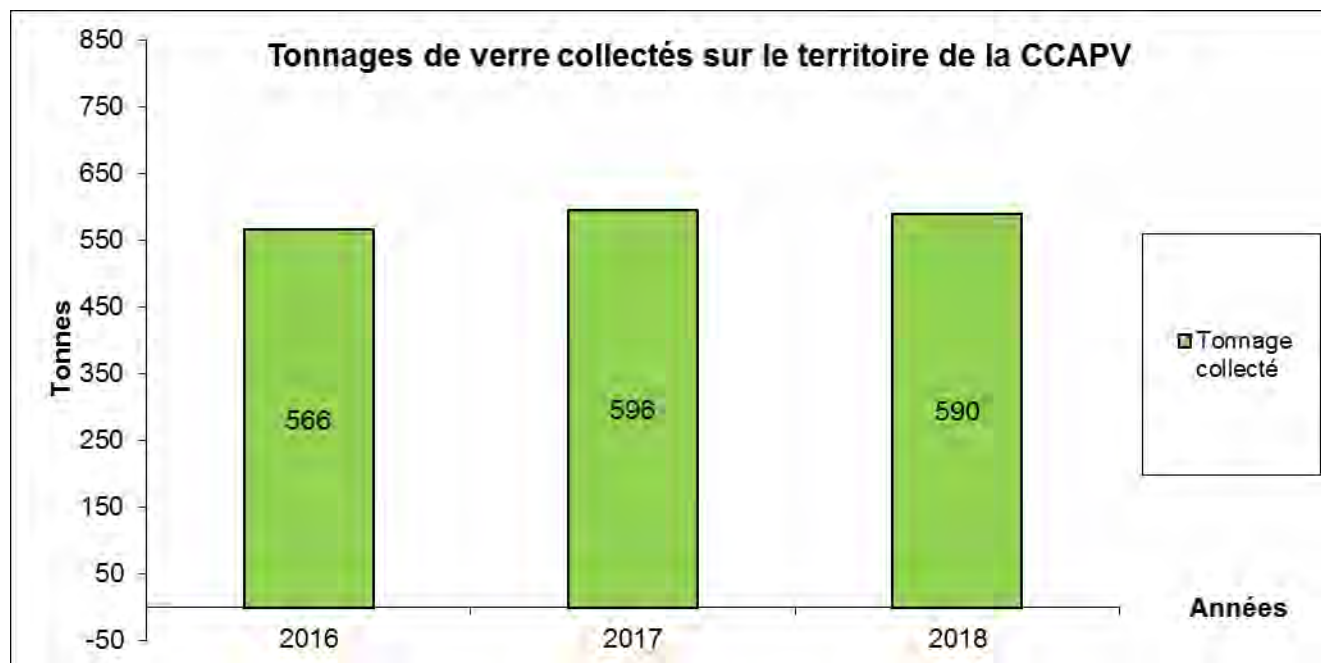
Territoire	Ratio d'EMR + Papier collectés	Source
France	47 kg/habitant/an	SINOE 2013
PACA	34 kg/habitant/an	SINOE 2013
Alpes de Haute Provence	33 kg/habitant/an	SINOE 2013

**Base populations municipales*

5. Le verre

En 2018, **590** tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CCAPV.



Ce graphique fait apparaître une stabilité (-6 tonnes) les tonnages de verre collectés entre 2017 et 2018.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de verre par habitant sur le territoire de la CCAPV:

- **Ratio moyen CCAPV : 52,4 kg/hbt/an** (Pour mémoire ratio 2017 : 53,6 kg/hbt/an)

Éléments de comparaison

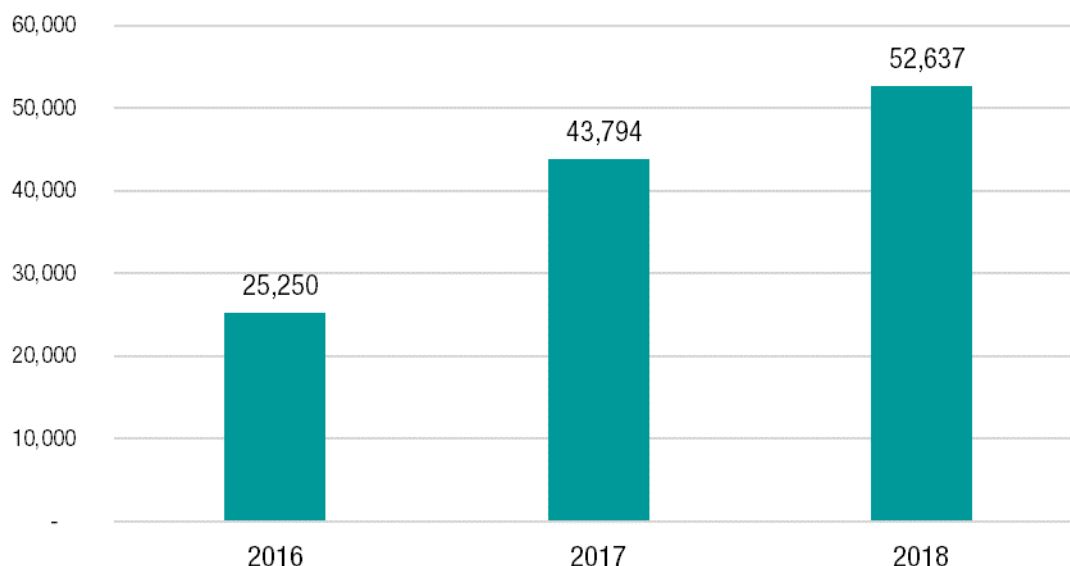
Territoire	Ratio de verre collecté	Source
France	29 kg/habitant/an	SINOE 2013
PACA	20 kg/habitant/an	SINOE 2013
Alpes de Haute Provence	26 kg/habitant/an	SINOE 2013

*Base populations municipales

6. Les textiles

En 2018, **52,637** tonnes de textile ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Evolution des tonnages de textiles collectés entre 2016 et 2018



Ce graphique fait apparaître une forte augmentation des tonnages de textiles collectés entre 2016 et 2018.

Celle-ci peut être attribuée à la mise en place, en cours d'année 2017, de 7 colonnes à textiles sur le secteur du Haut-Verdon Val d'Allos, secteur sur lequel les textiles n'étaient pas triés auparavant. En effet, les colonnes à textiles mises en place sur le secteur du Haut Verdon Val d'Allos ont permis de collecter 20,194 tonnes de textiles en 2018.

Par ailleurs, une campagne de communication menée en 2017 sur le tri des textiles peut expliquer l'augmentation des tonnages collectés sur les colonnes en place depuis de nombreuses années.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de textiles par habitant sur le territoire de la CCAPV:

Ratio moyen CCAPV : 4,67 kg/hbt/an (population municipale) (Pour mémoire ratio 2017 : 3,94 kg/hbt/an)

Chapitre III

Indicateurs techniques de la collecte en déchetteries

N.B. : On rappellera que la mise à disposition des bennes et le transport des déchets collectés dans les déchetteries de la CCAPV sont des prestations désormais assurées par le SYDEVOM depuis le 1^{er} novembre 2018. Ces prestations étaient auparavant assurées par des opérateurs privés.

1. Statistiques par type de déchets

1.1. Le Carton

✓ Sites concernés :

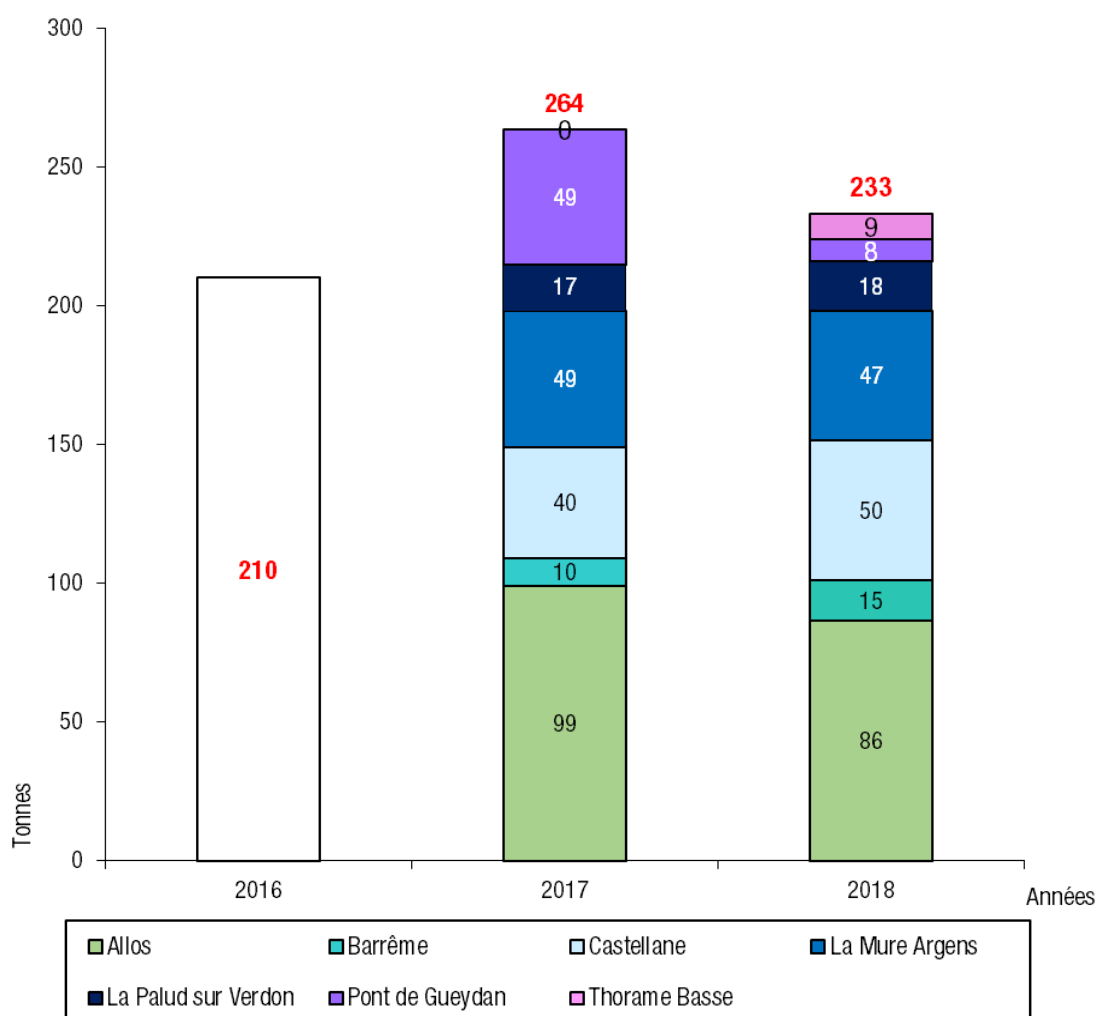
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 233

Evolution 2017/2018 : - 21,7 %

Evolution des tonnages de cartons collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2018



Ce graphique met en évidence une forte baisse des tonnages de cartons collectés sur le site de Pont de Gueydan (- 41 t!), sans que l'on puisse en expliquer la cause. Sur les autres sites, les tonnages de cartons collectés sont stables et même en nette augmentation sur le site de Castellane (+ 10 t).

Enfin, on notera qu'une benne dédiée aux cartons a été mise en place en novembre 2018 sur le site de la Déchetterie de Thorame Basse qui en était dépourvue auparavant.

1.2. Les Métaux et ferrailles

✓ Sites concernés :

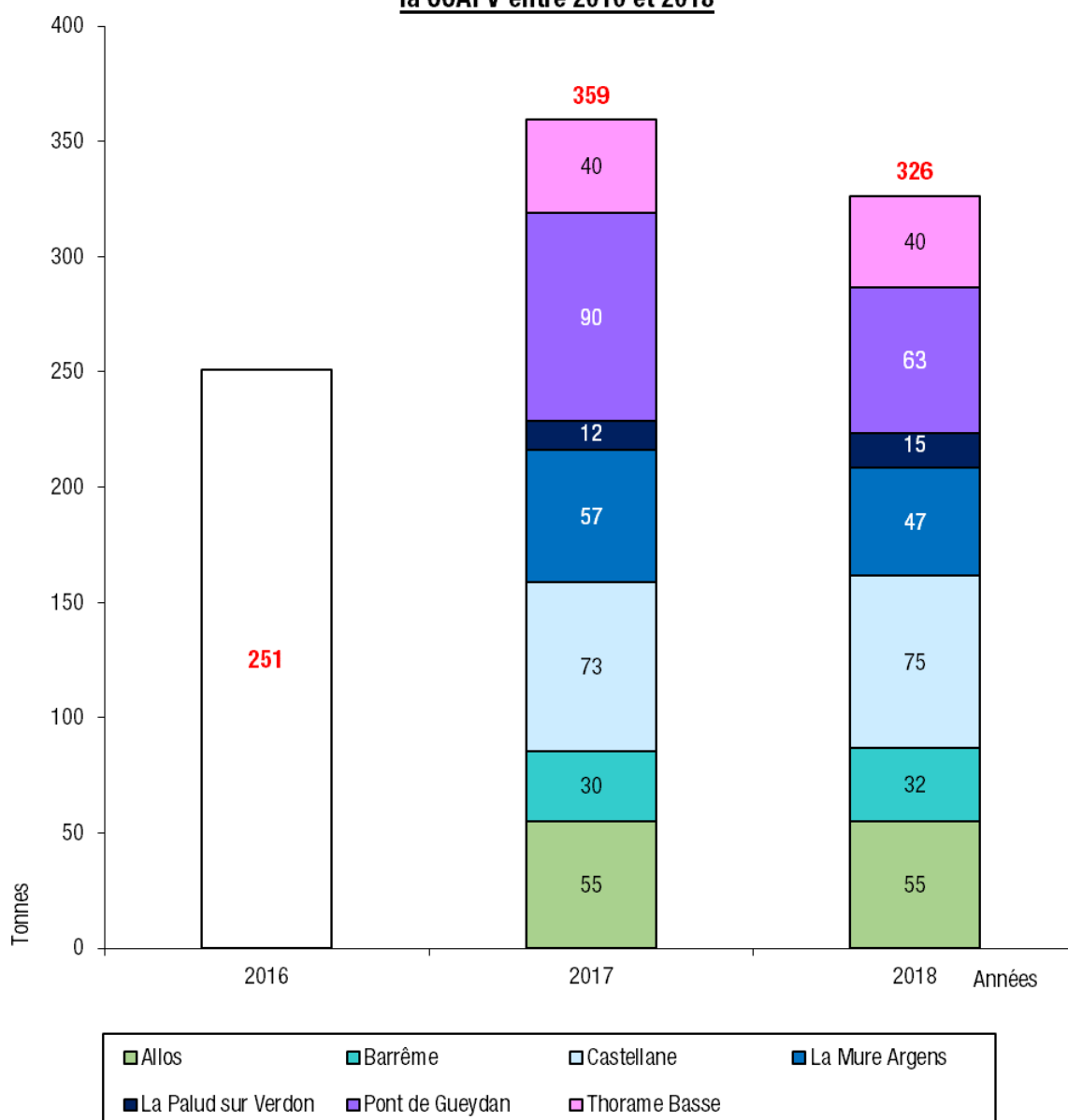
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 326 t

Evolution 2017/2018 : - 9 %

Evolution des tonnages de métaux et ferrailles collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2018



Ce graphique met en évidence une forte baisse des tonnages des métaux et ferrailles collectés sur les sites de La Mure Argens (-10 t) et surtout Pont de Gueydan (-27 t), sans que l'on puisse en expliquer la cause. Sur les autres sites, les tonnages de métaux et ferrailles collectés sont stables.

1.3. Les Encombrants

✓ Sites concernés :

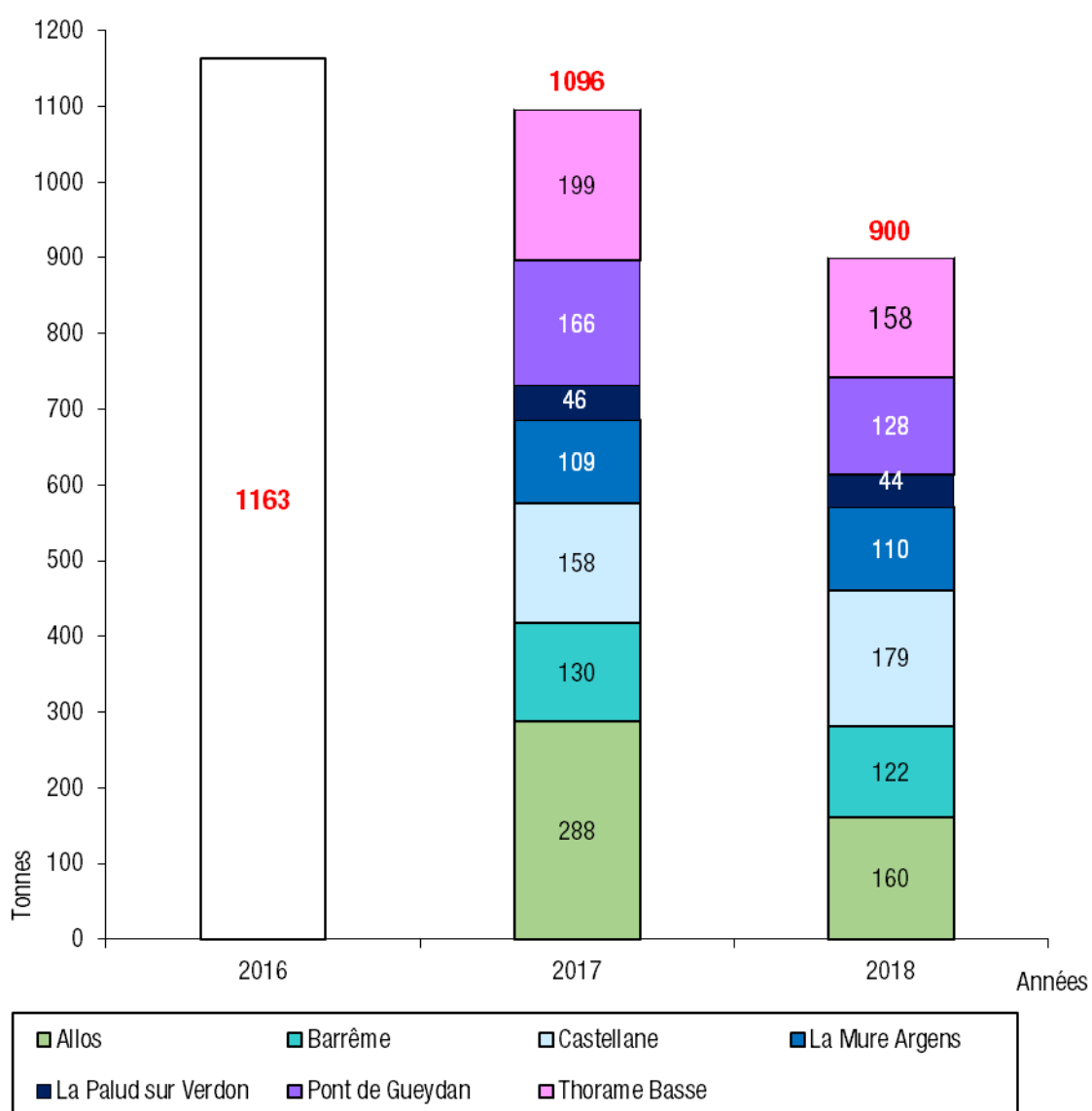
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2018 : 900 t

Evolution 2017/2018 : - 17,9 %

Evolution des tonnages d'encombrants collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2018



Ce graphique met en évidence la baisse des tonnages d'encombrants collectés dans les déchetteries entre 2017 et 2018, que l'on peut attribuer au déploiement des bennes à mobilier dans les déchetteries d'Allos, Barrême et Pont de Gueydan, en cours d'année 2017.

1.4. Le Bois

✓ Sites concernés :

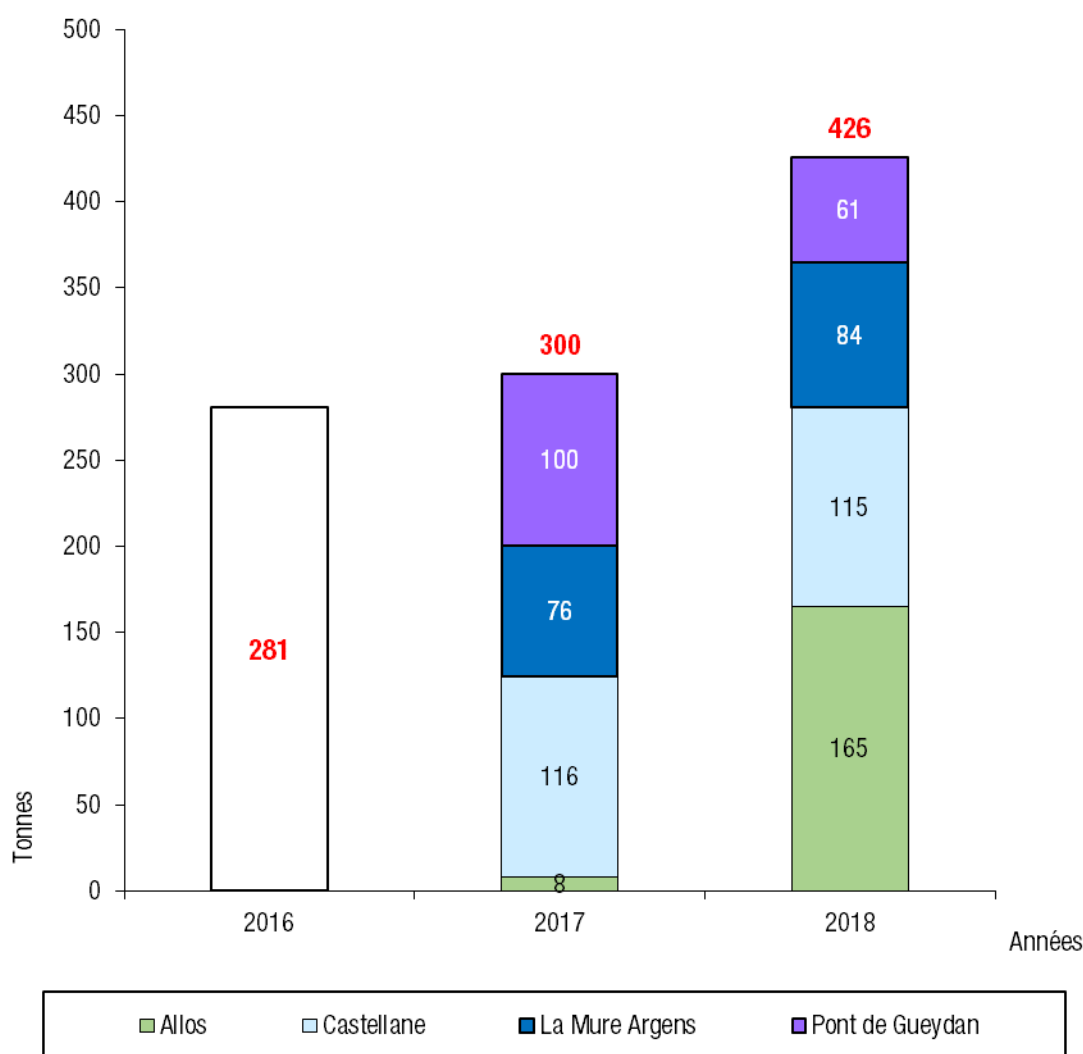
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 426 t

Evolution 2017/2018 : + 42 %

Evolution des tonnages de bois collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2018



Ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de bois collectés sur le site d'Allos (+157 t) que l'on explique par la mise en place d'une benne dédiée au bois fin 2017, qui n'en était pas équipée auparavant. En revanche, on remarque une nette baisse des tonnages de bois collecté sur le site de Pont de Gueydan (- 39 t) sans que l'on puisse en expliquer la cause.

1.5. Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

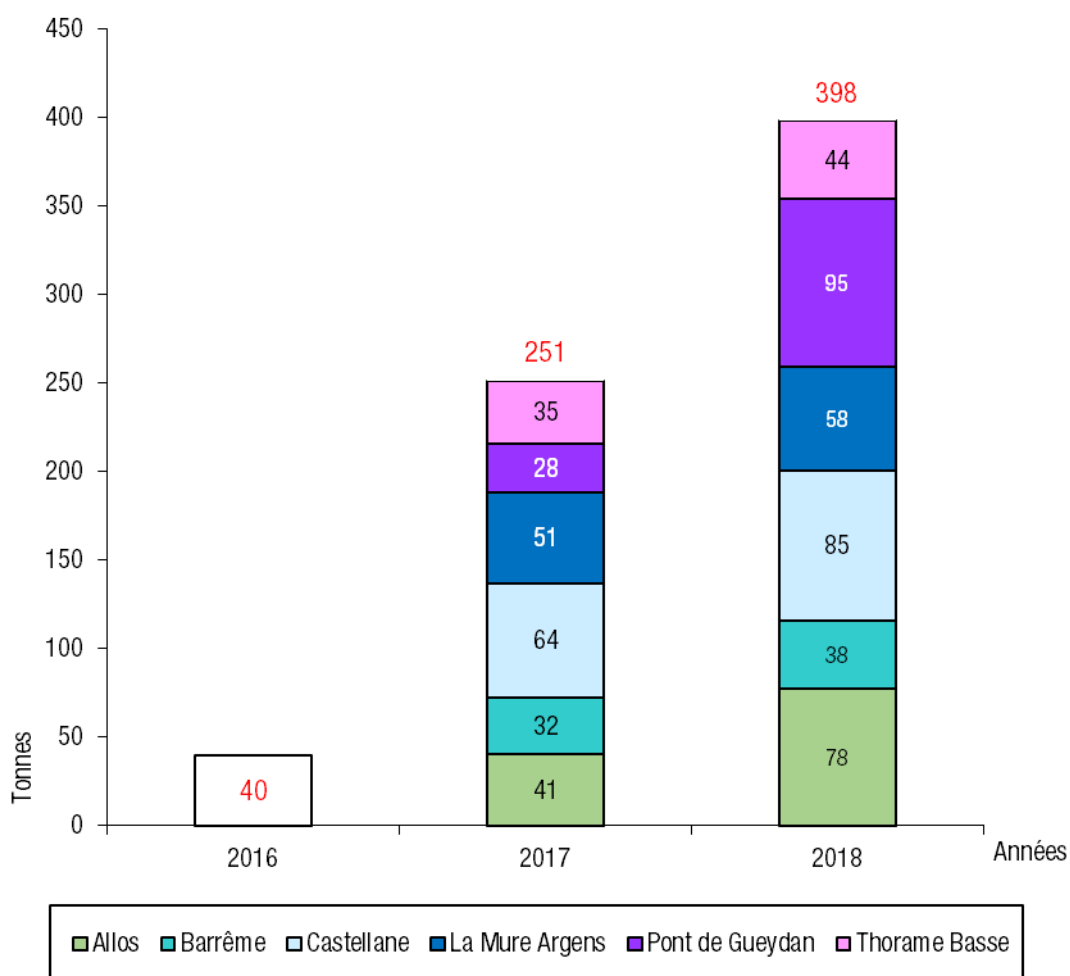
✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 398 t

Evolution 2017/2018 : + 58 %

Dans le cadre d'un partenariat avec Eco Mobilier, l'éco organisme en charge des Déchets d'Éléments d'Ameublement, une benne spécifique réservée à ce type de déchets a été mise en place sur tous les sites de la CCAPV, à l'exception de la déchetterie de la Palud sur Verdon.

**Evolution des tonnages de Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)
collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2018**



Ce graphique illustre le déploiement des bennes à Mobilier et la forte augmentation des tonnages entre 2016 et 2017. Les déchets collectés dans ces bennes étaient auparavant dirigés vers les bennes à encombrants ou à bois. L'année 2018 correspond à la première année pleine de service des bennes destinées au Mobilier.

NB : Le rapport d'activité annuel 2018 d'Eco Mobilier sur le territoire de la CCAPV est présenté en Annexe 2.

1.6. Les Déchets Inertes

✓ Sites concernés :

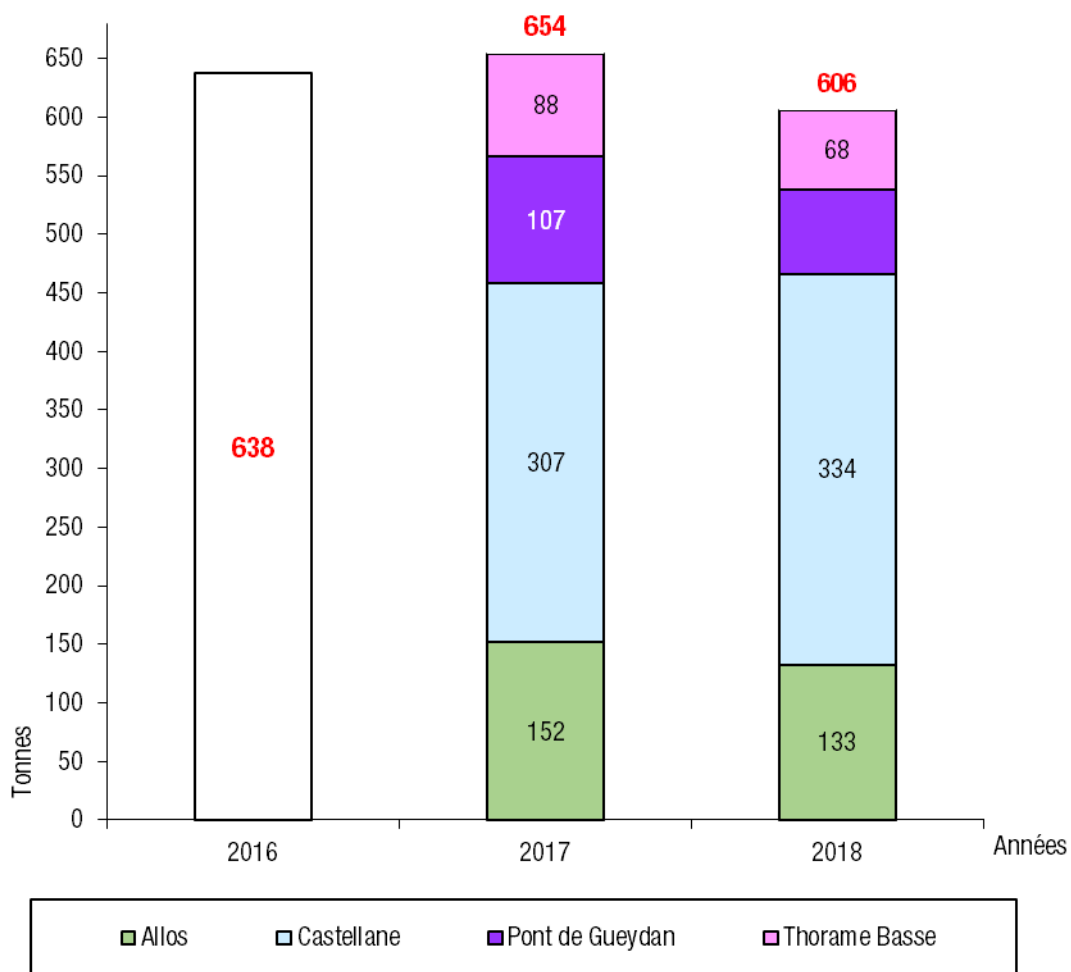
- Allos
- Castellane
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2018 : 606 t

Evolution 2017/2018 : - 7,3 %

Evolution des tonnages de déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2018



1.7. Les Déchets Verts

✓ Sites concernés :

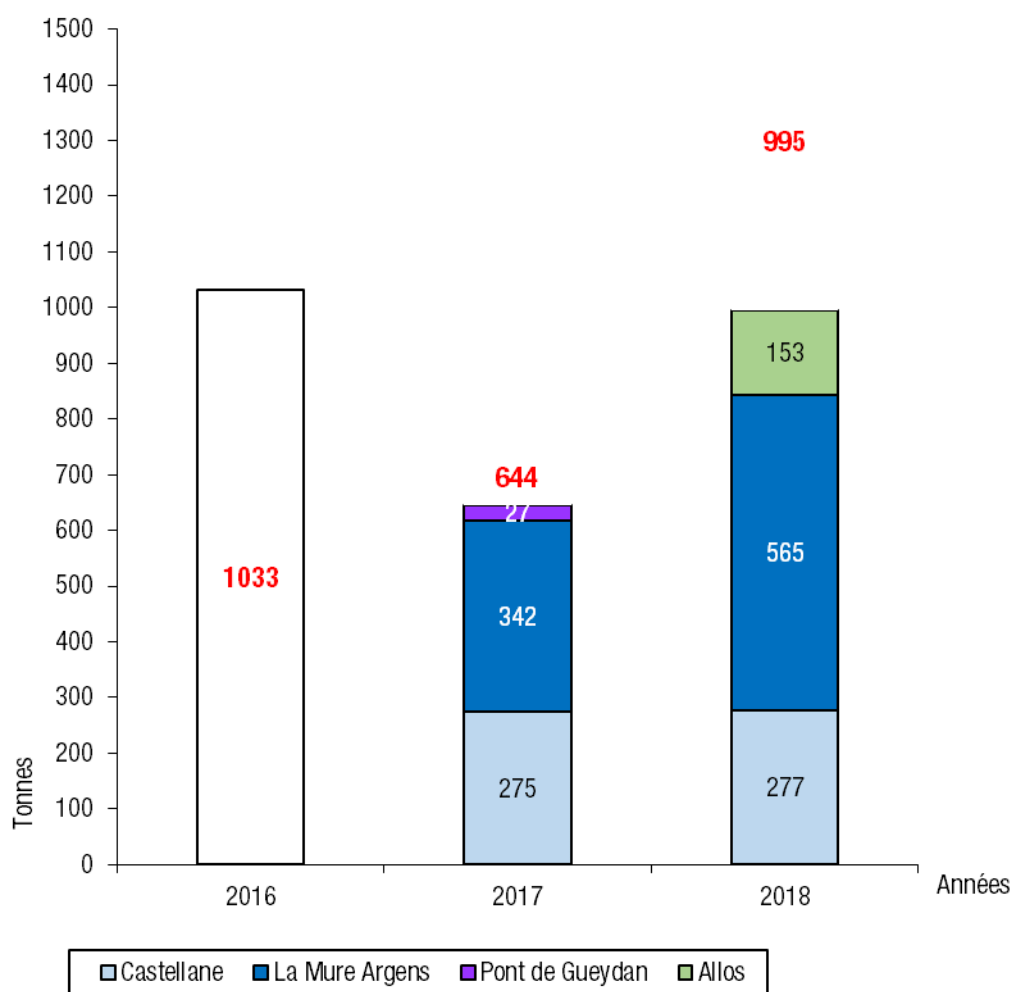
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Broyage puis compostage ou valorisation agricole et énergétique

✓ Tonnage 2018 : 995 t

Evolution 2017/2018 : + 54,5 %

Evolution des tonnages de déchets verts collectés et traités dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2018



Bien que ce graphique mette en évidence une forte hausse des tonnages de déchets verts entre 2017 et 2018, il doit être interprété avec beaucoup de précautions.

En effet, les campagnes de broyage sont fréquemment perturbées (en raison des conditions météorologiques notamment) et peuvent être décalées d'une année sur l'autre. De ce fait, une grande partie des tonnages de déchets verts peuvent être comptabilisés dans les tonnages de l'année N+1.

1.8. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

✓ Sites concernés :

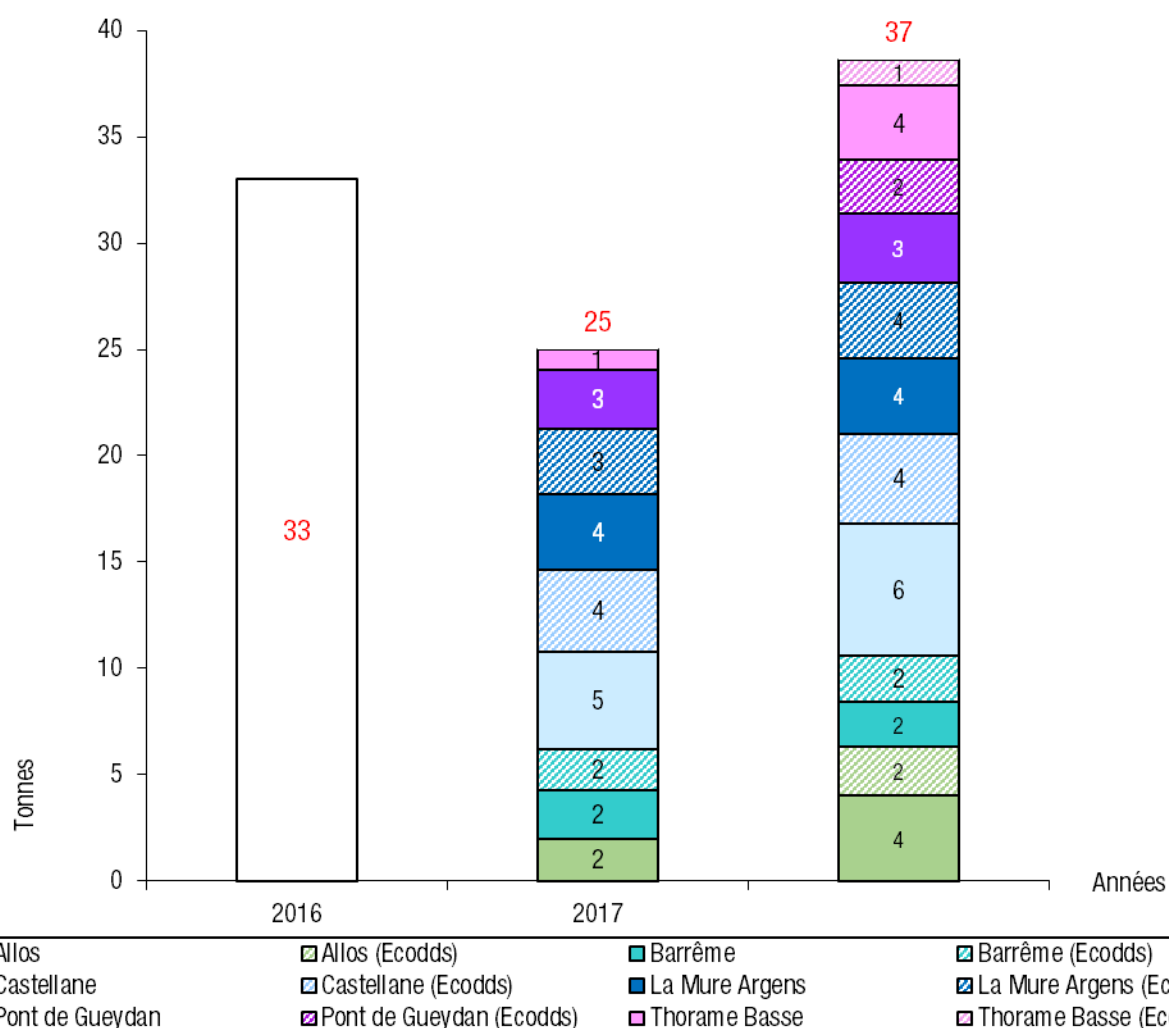
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Incinération

✓ Tonnage 2018 : 37 t

Evolution 2017/2018 : + 48 %

Evolution des tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2018



Ce graphique fait apparaître une forte augmentation des DDS collectés entre 2017 et 2018.

Celle-ci peut peut-être être attribuée une meilleure communication et à la sensibilisation des gardiens de déchetterie en lien avec le déploiement du partenariat avec l'éco organisme EcoDDS sur les sites qui n'entraient pas dans le partenariat auparavant (Allos, Thorame Basse et Pont de Gueydan). C'est en effet sur ces 3 sites que l'augmentation des tonnages est constatée, contrairement aux autres sites, sur lesquels les tonnages sont stables.

1.9. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

✓ Sites concernés :

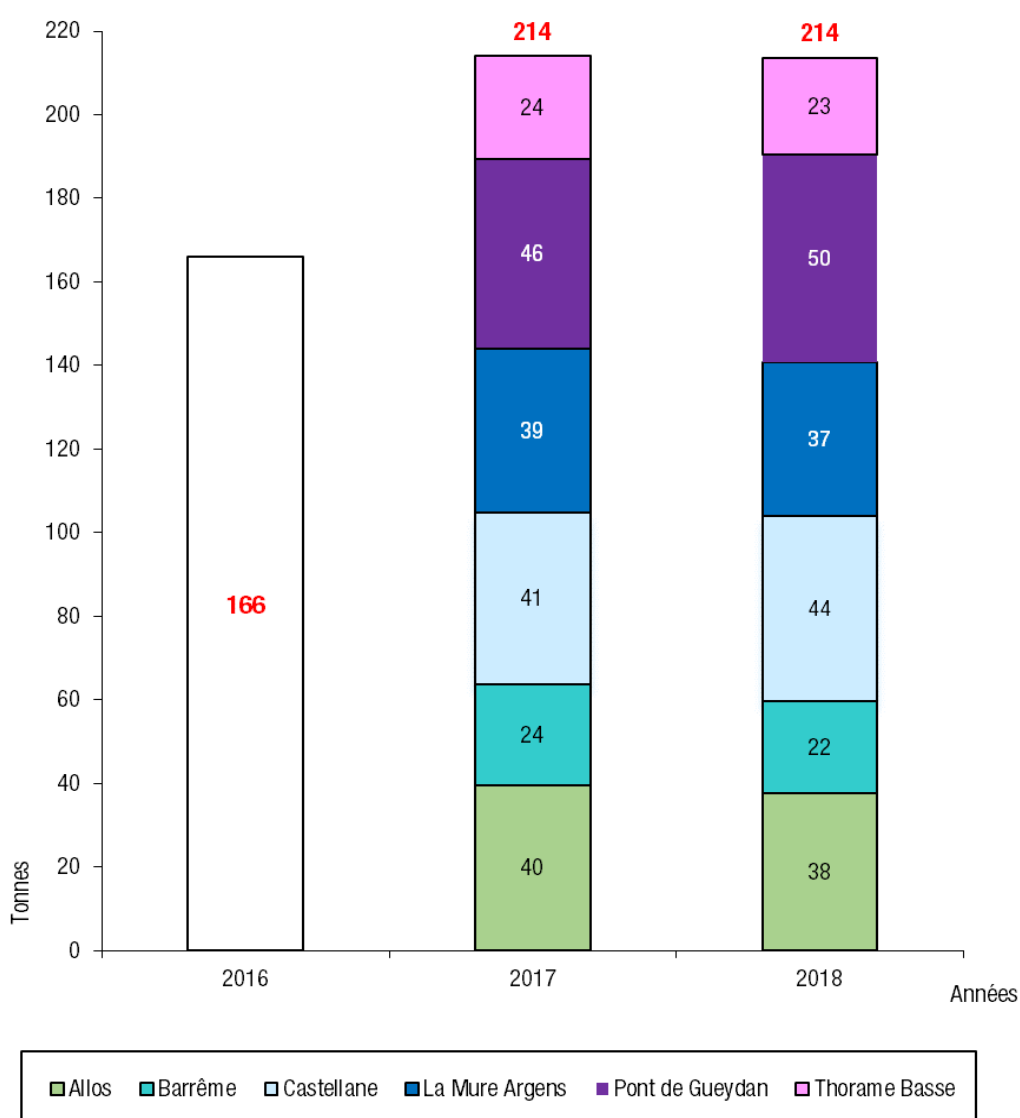
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 214 t

Evolution 2017/2018 : =

Evolution des tonnages des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2018



Ce graphique met en évidence une stabilité des tonnages de DEEE collectés entre 2017 et 2018.

Sur la base de ces chiffres, on évalue à près de 20,0 kg/hbt/an la production de DEEE sur le territoire de la CCAPV alors que le ratio moyen national pour les territoires ruraux est de 9,9 kg/hbt/an. Cet écart peut être en partie expliqué par le caractère touristique de notre territoire.

NB : Le rapport annuel d'activité 2018 d'Eco-Systèmes sur le territoire de la CCAPV est présenté en Annexe 3.

1.10. Les pneus VL

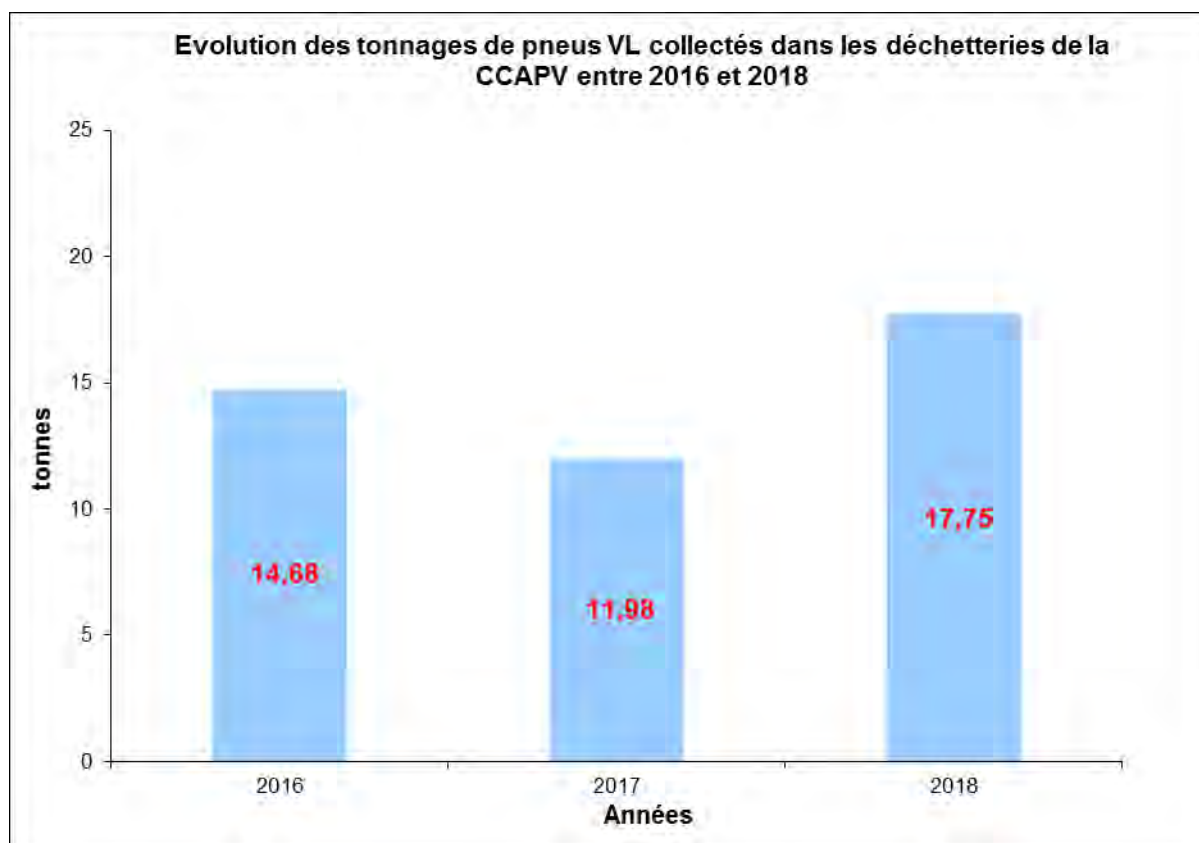
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 17,75 t

Evolution 2017/2018 : + 48,2 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.11. Les pneus PL et Agraires

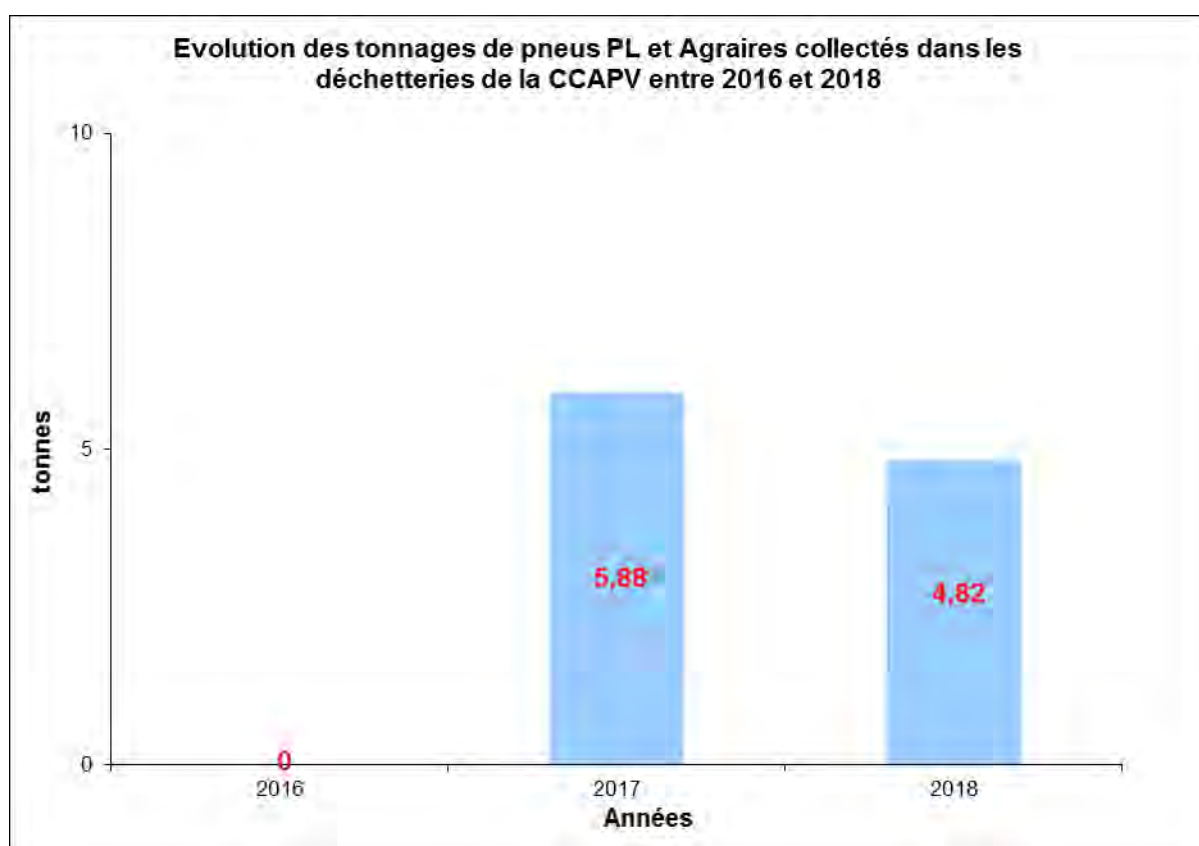
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 4,82 t

Evolution 2017/2018 : - 18,0 %



On notera qu'aucun enlèvement n'a été réalisé en 2016 et on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.12. Les ampoules et néons

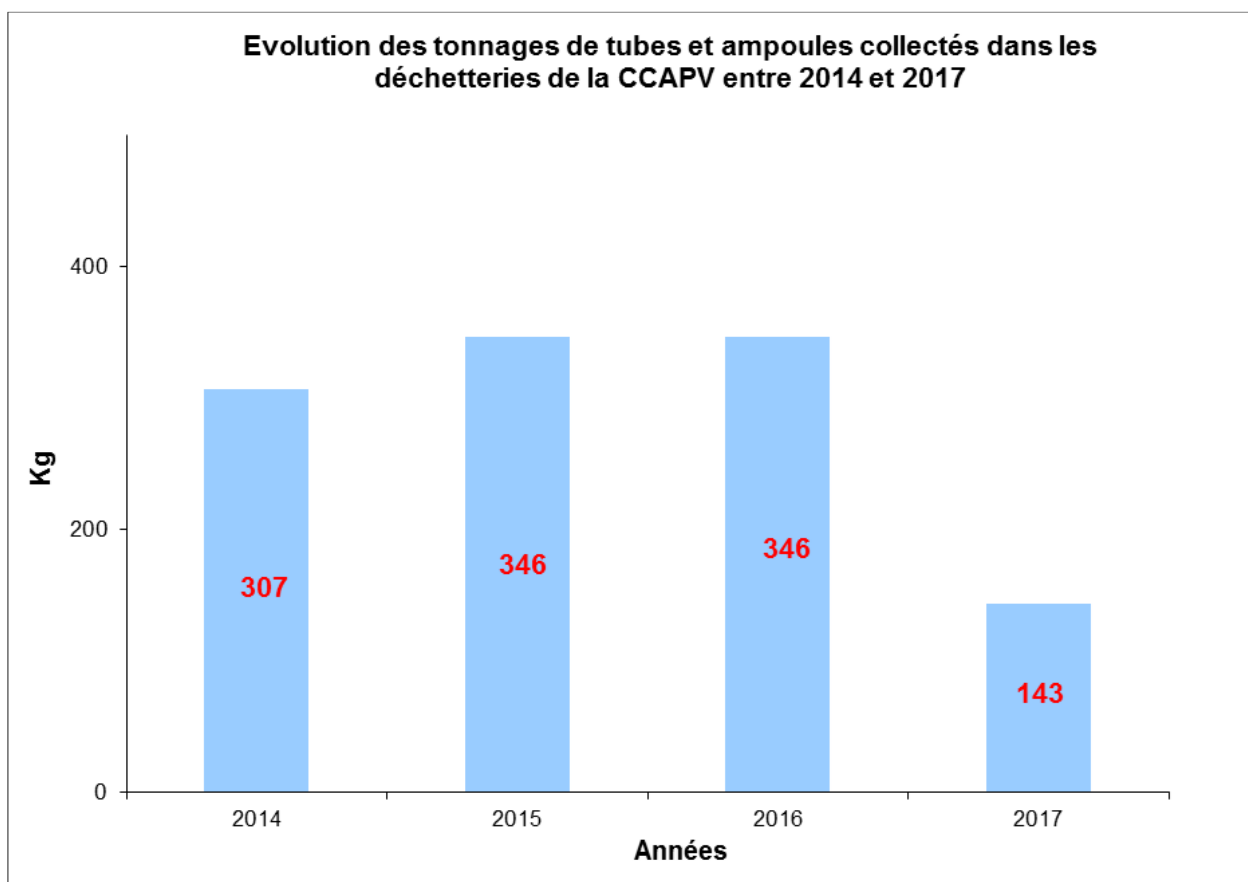
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2017 : 143 kg

Evolution 2016/2017 : - 58,7 %



1.13. Les piles et accumulateurs

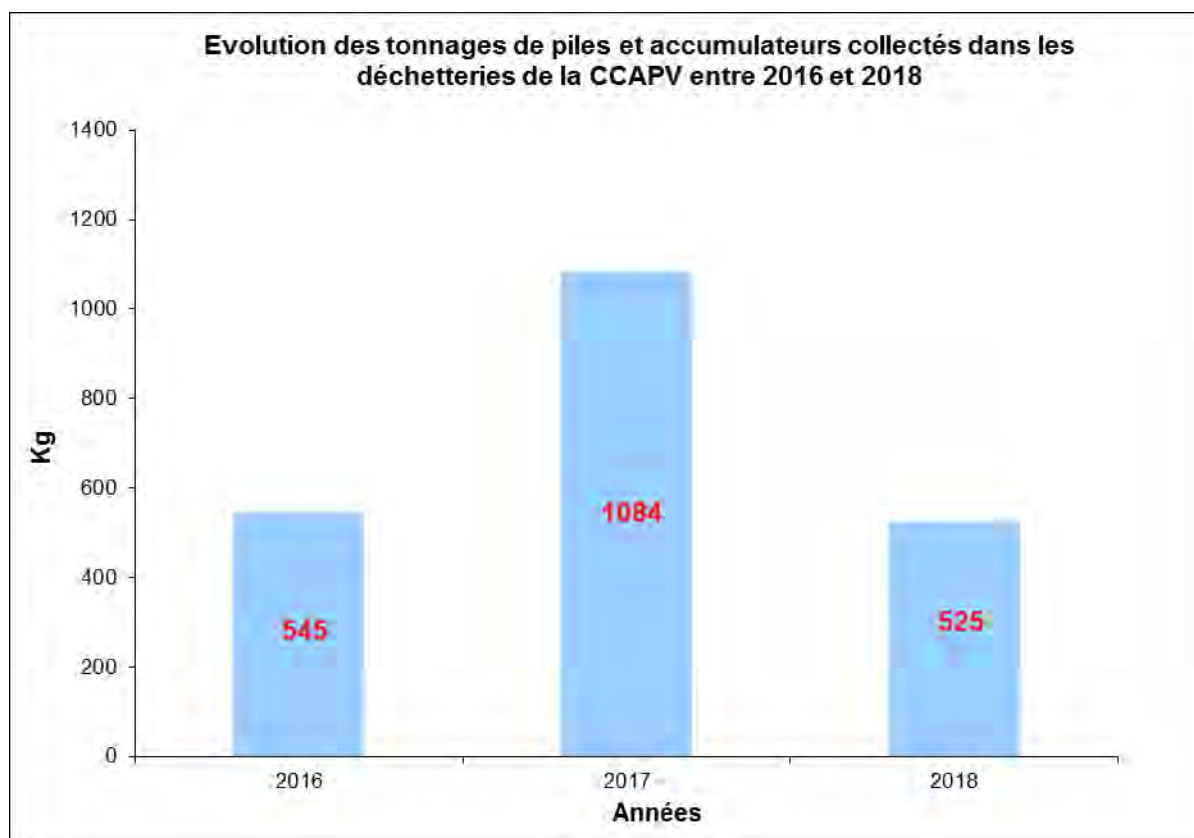
✓ Sites concernés :

- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 525 kg

Evolution 2017/2018 : - 51,6 %



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.14. Consommables d'impression

✓ Sites concernés :

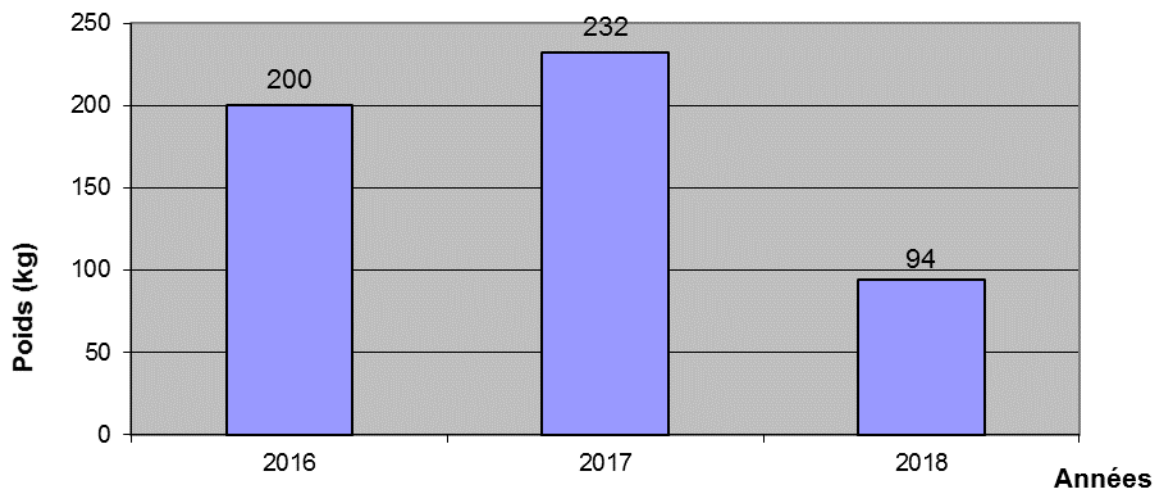
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2018 : 94 kg

Evolution 2017/2018 : - 59,5 %

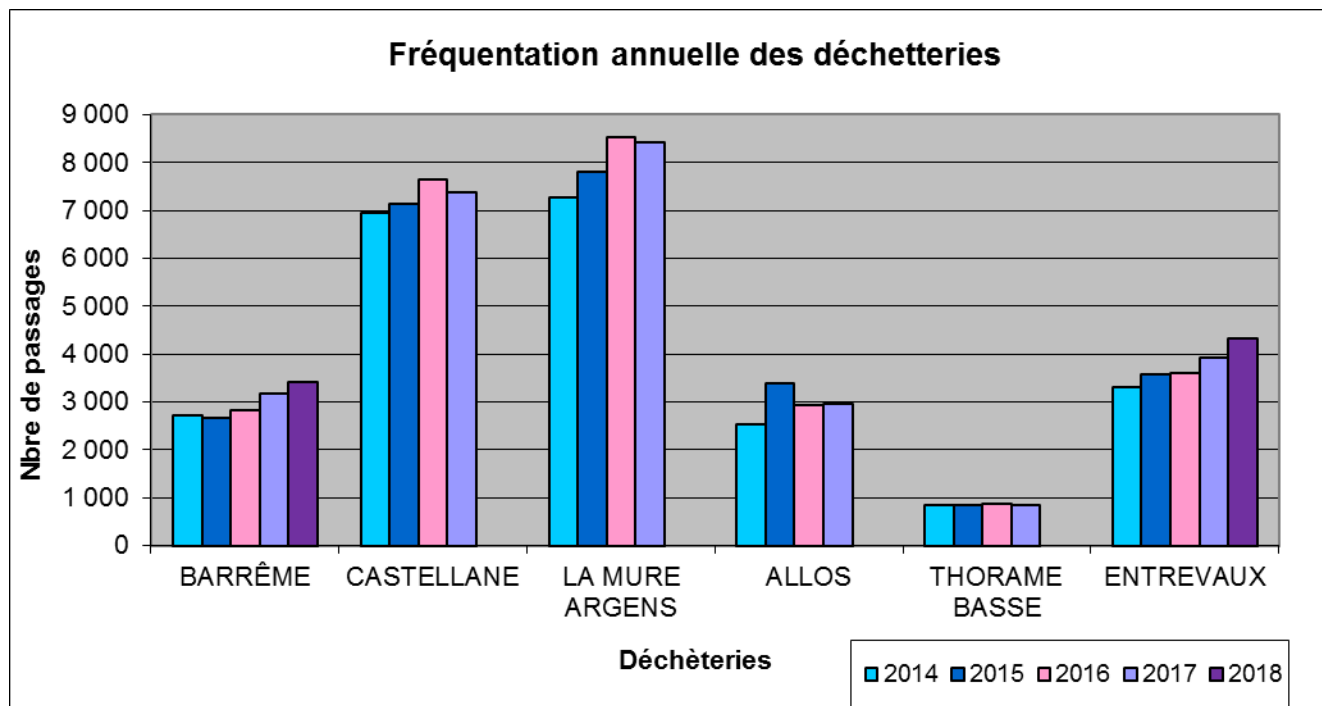
Evolution des tonnages de consommables d'impression collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2018



2. Autres statistiques

Fréquentation des déchetteries

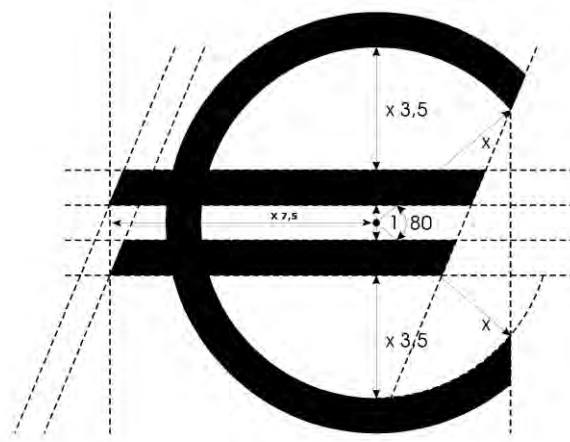
Le graphique suivant présente la fréquentation annuelle dans les déchetteries de la CCAPV (hors site de La Palud sur Verdon) depuis 2014. Les chiffres 2018 n'étant pas disponibles pour les sites de Castellane, La Mure Argens, Allos et Thorame Basse, ils n'apparaissent que pour Barrême et Pont de Gueydan.



Les chiffres de la fréquentation des déchetteries pour 2018 n'étant que partiels, il n'est pas possible d'analyser les effets du changement des horaires des déchetteries d'Allos et de Thorame Basse intervenue en décembre 2017.

Chapitre IV

Indicateurs Financiers



1. Le budget annexe

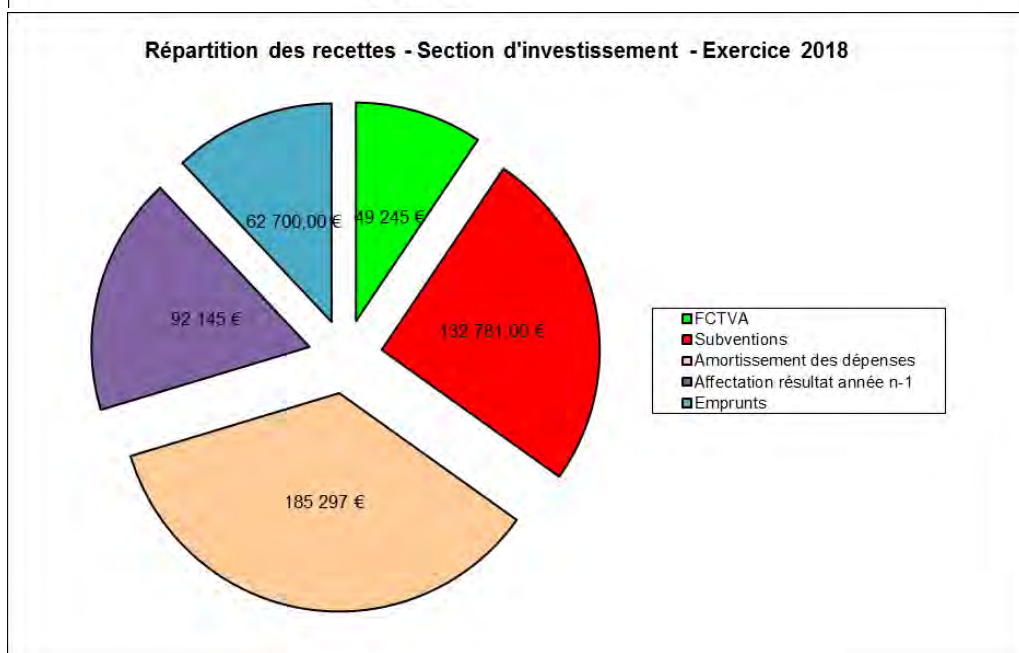
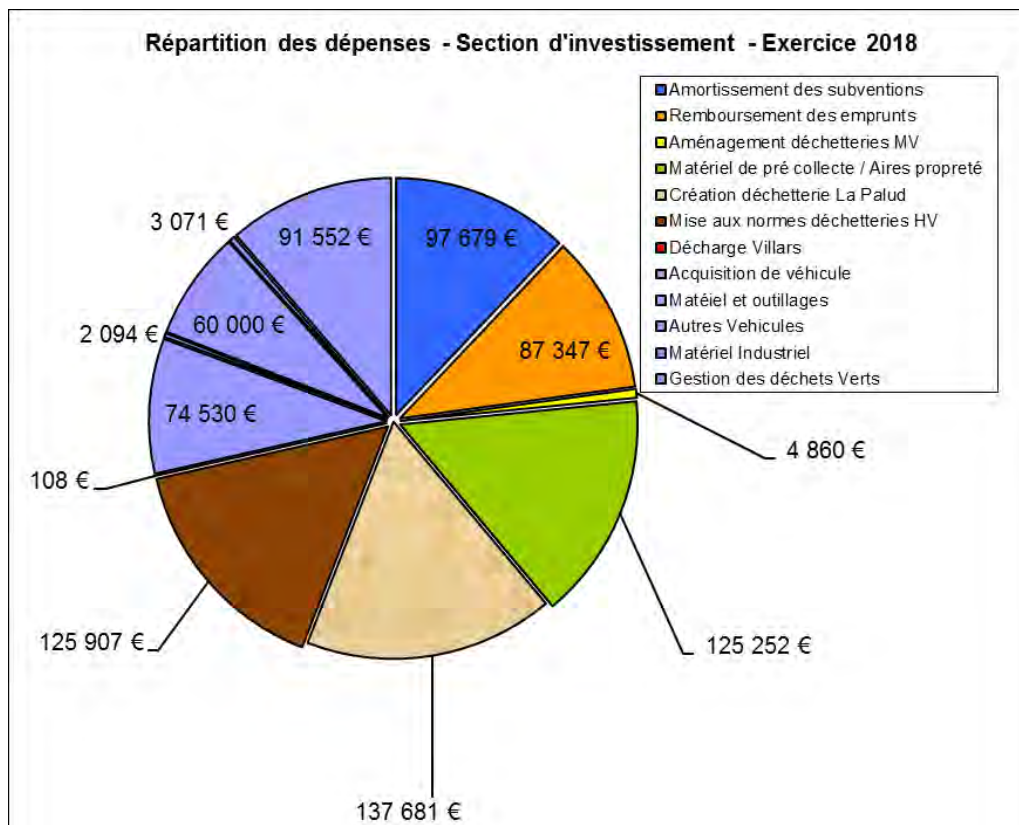
Le service « Ordures Ménagères » fait l'objet d'un budget annexe dans la comptabilité de la CCMV.

L'analyse financière du compte administratif 2017 permet de faire ressortir les éléments suivants :

a) Section d'investissement

Dépenses totales : 810 051 €

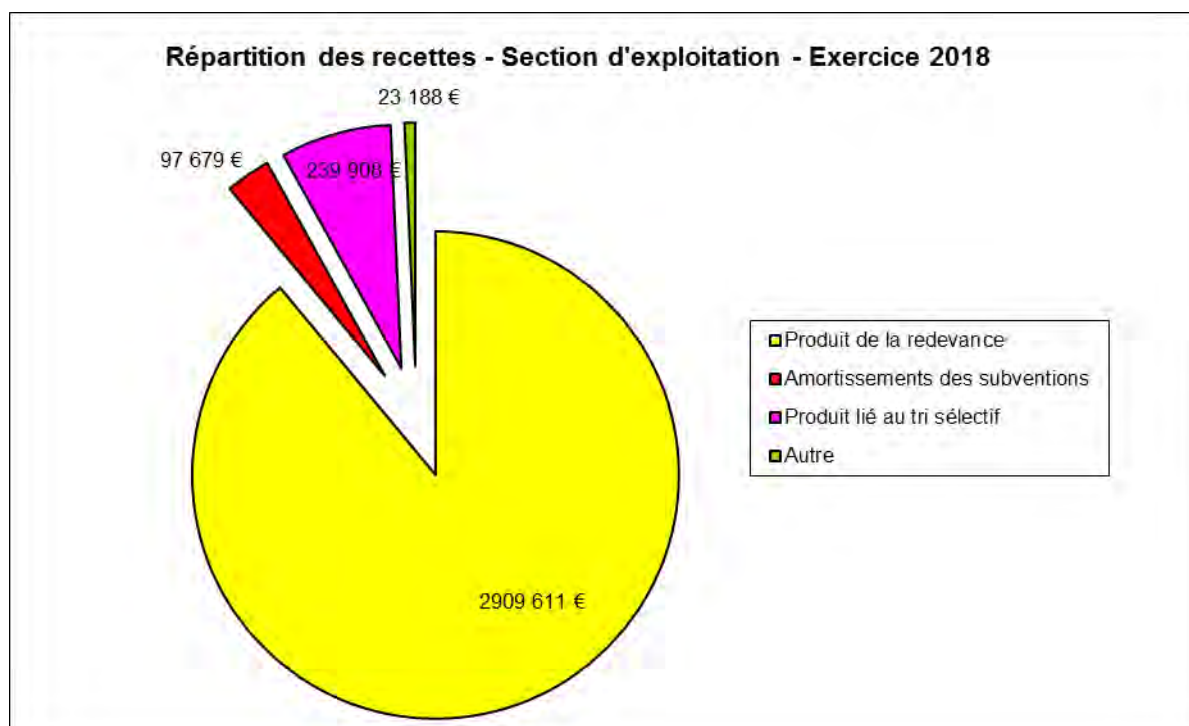
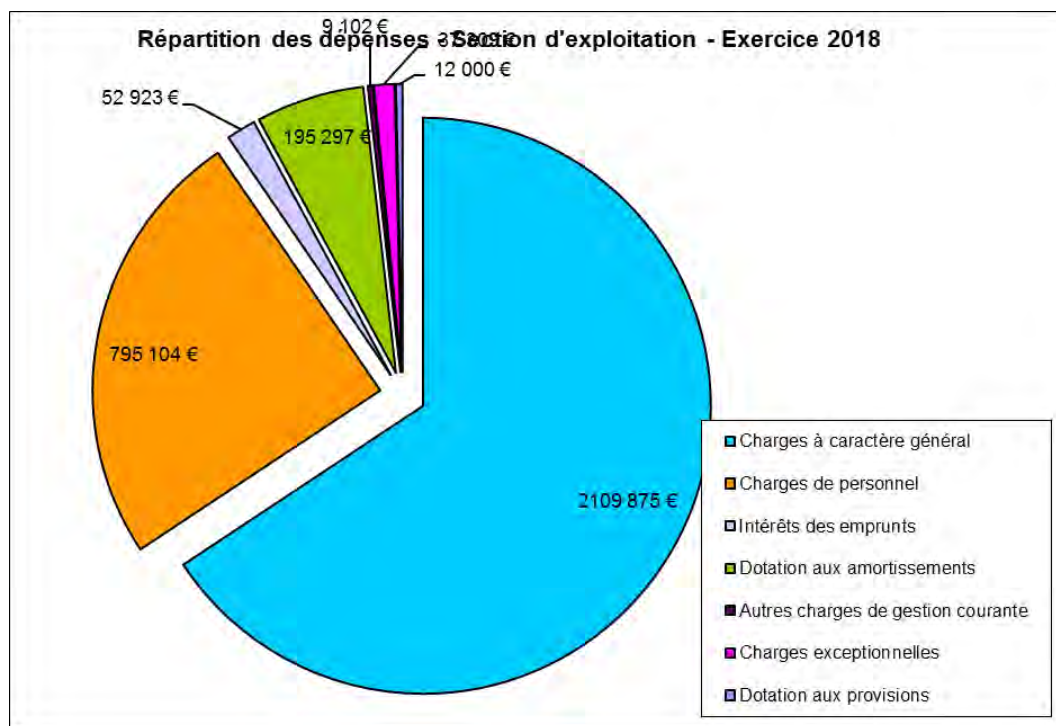
Recettes totales : 522 168 €



b) Section d'exploitation

Dépenses réelles : 3 211 610 €

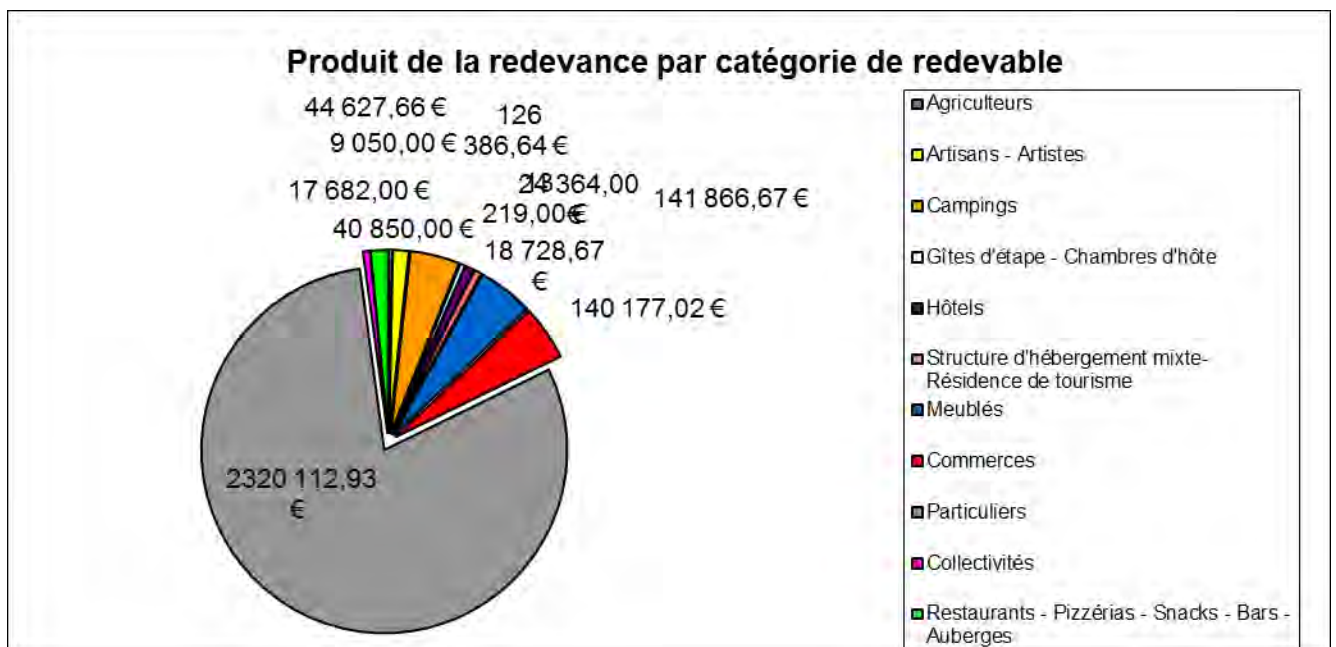
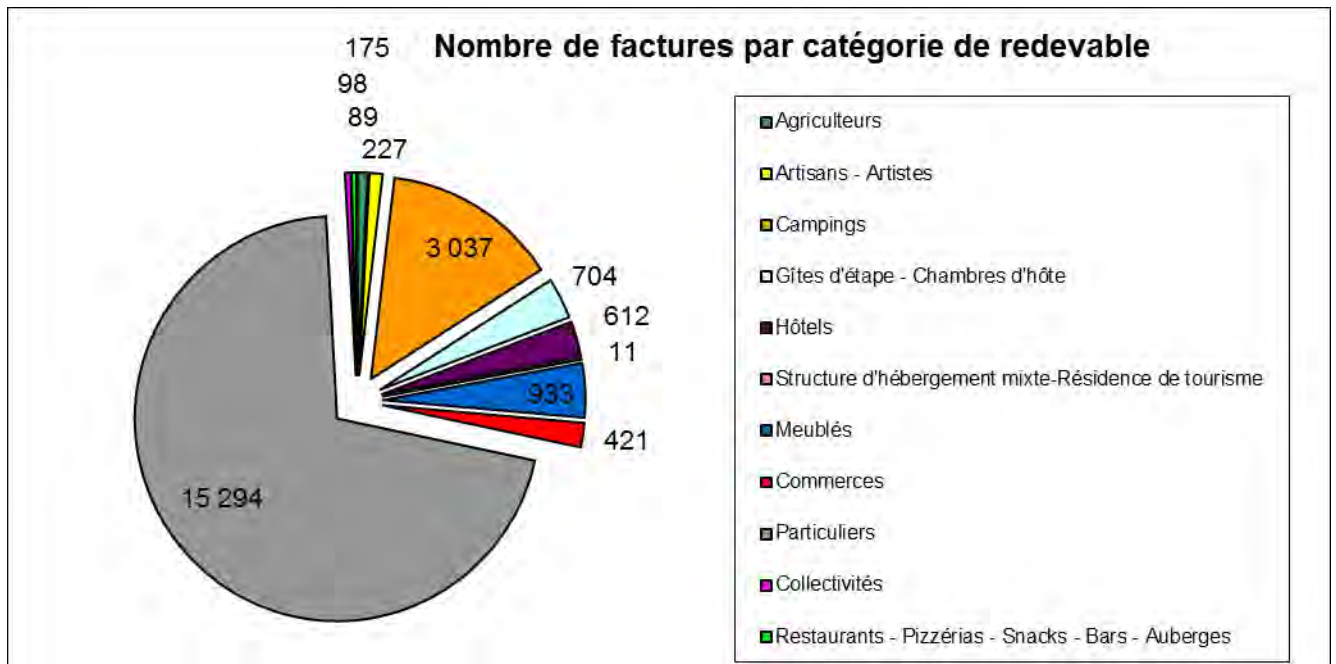
Recettes réelles : 3 310 823 €



2. Redevances et rôle

Comme on peut le voir sur le graphique précédent, la principale recette de fonctionnement est le produit de la redevance.

Les graphiques suivants présentent le nombre de factures éditées en 2018 par type de catégorie ainsi que le produit correspondant.



3. Evaluation des coûts de collecte et de transport

Les modes de collectes pour les ordures ménagères et le tri sélectif

Territoires CCAPV	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre
Ex. CCHVVA (schéma de pré collecte : biflux)	268 € HT / t (Prestataire)	290 € HT / t (Prestataire)		76 € HT / t (Sydevom)
Ex. CCMV (schéma de pré collecte : tri flux)	150 € HT / t (CCAPV)	1 230 € HT / t (CCAPV)	79 € HT / t (Sydevom)	
Ex. CC Teillon (schéma de pré collecte tri flux)		611 € HT / t (Sydevom)		
Ex. CCPE (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCTL (schéma de pré collecte tri flux)				

4. Coût du traitement par type de déchets

Attention :

Les coûts présentés ne prennent en compte que le transport et le traitement.

Pour les OM, les EMR et les Biflux, les coûts de transports sont calculés à partir des quais de transfert pour la partie du territoire sur lequel la collecte est assurée en régie ou par un prestataire et intègre la collecte sur les secteurs où celle-ci est assurée par le Sydevom.

	Cartons	Fer	Encombrants	Bois	Déchets Verts	DDS	Déchets inertes	Huiles végétales usagées
Dépenses	31 310,72 €	8 475,00 €	137 119,96 €	44 138,20 €	41 196,41 €	21 824,37 €	26 441,83 €	- €
Recettes	8 106,00 €	30 562,38 €	- €	- €	- €	5 538,00 €	- €	- €
Coût total H.T.	23 204,72 €	22 087,38 €	137 119,96 €	44 138,20 €	41 196,41 €	16 286,37 €	26 441,83 €	- €
Type de recette	Rachat de matière	Rachat de matière				Soutien Eco DDS		

	DEEE	Consommables d'impression	Ampoules	Piles et accumulateurs	Pneus	Textiles	Bouteilles de gaz	Déchets d'éléments d'ameublement
Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes	17 681,44 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	22 958,50 €
Coût total H.T.	- 17 681,44 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 22 958,50 €
Type de recette	Soutien OCAD3E							Soutien Eco Mobilier

	Verre	JRM	EMR	OM	Biflux
Dépenses	48 557,14 €	17 943,24 €	91 713,37 €	661 181,62 €	49 003,58 €
Recettes (rachat matière)	21,47 euros/t soit 12 667,30 euros	42,87 euros/t soit 6902,07 euros	111 euros/t soit 16 983 euros		111 euros/t emballages soit 6 731,04 euros
Recettes (soutien CITEO)	3 euros/t** soit 1770 euros	44 euros/t* soit 7084 euros	150 euros/t** soit 22 950 euros		49,50 euros/t de papiers soit 1485 euros 150 euros/t** emballages soit 9096 euros
Coût total H.T.	34 119,84 €	3 957,17 €	51 780,37 €	661 181,62 €	31 691,54 €
Type de recette	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO		Valorisation matière + Soutien CITEO

* Soutien CITEO des tonnages 2017 pour information car soutien des tonnages 2018 non connu à ce jour

** Soutien évalué à titre provisoire car soutien CITEO des tonnages 2018 non connu à ce jour mais en baisse par rapport à 2017 suite à changement de barèmes

Soutiens financiers perçus au titre de la communication

Certains partenariats mis en place entre la CCAPV et différents organismes prévoient que ces derniers peuvent être amenés à verser un soutien financier en compensation des efforts de communication réalisés par la CCAPV.

Le tableau suivant fait l'état des soutiens perçus en 2018 au titre de la communication :

Organisme	Montant du soutien financier perçu au titre de la communication
Eco TLC	1 111,90 €
TOTAL	1 111,90 €

En 2018, la communication sur le recyclage des textiles via la diffusion d'un flyer a permis à la CCAPV de percevoir 1 111,90 € de la part d'Eco TLC.

Chapitre V

Communication, sensibilisation et actions diverses



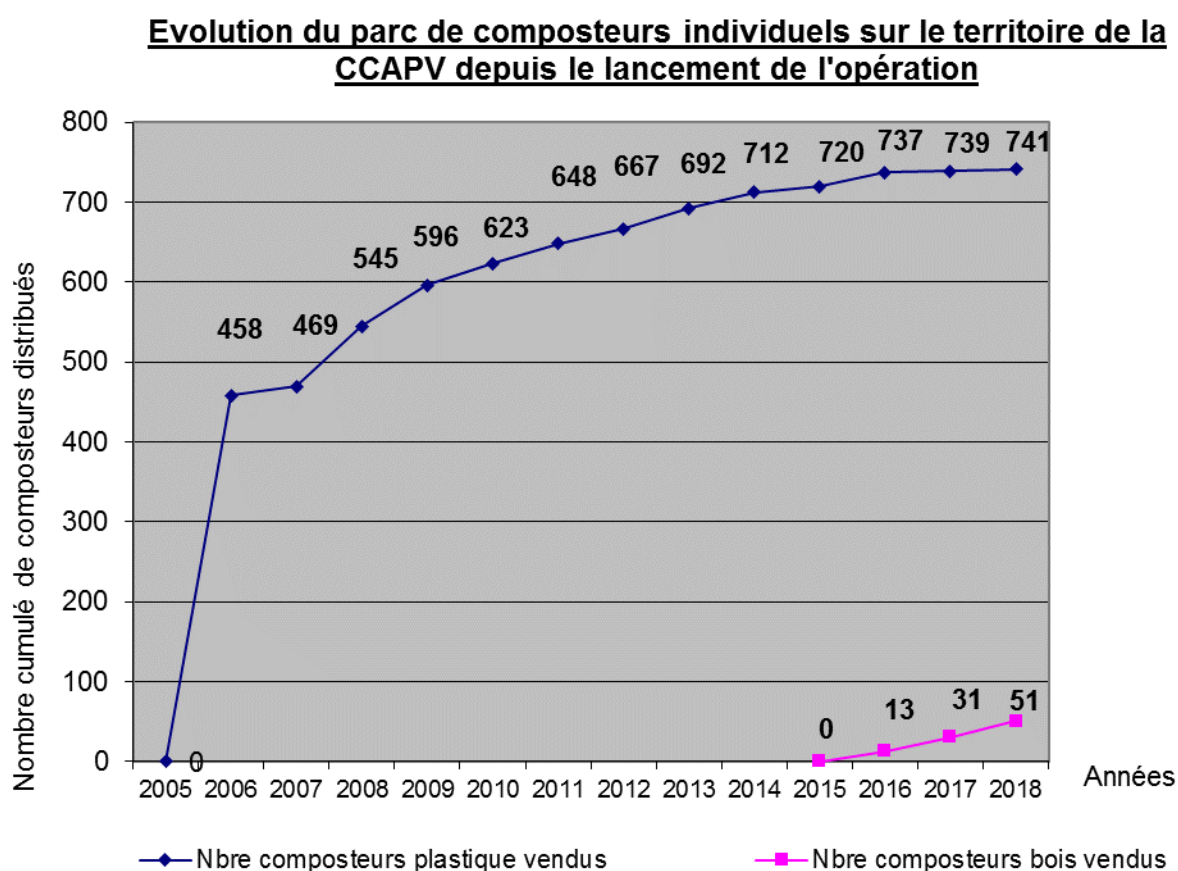
1. Campagnes de communication menées en 2018

<i>Public cible</i>	<i>Actions</i>
<i>Habitants du territoire</i>	<ul style="list-style-type: none">✓ Conception et diffusion d'un guide d'un flyer en collaboration avec le Sydevom de Haute Provence sur le tri et les points de collecte des textiles
<i>Communication grand public</i>	<ul style="list-style-type: none">✓ Rédaction de plusieurs articles dans la presse locale concernant la filière de valorisation des meubles usagers, la filière de recyclage des textiles et le renouvellement de l'opération compostage domestique.✓ Diffusion d'affiches concernant le renouvellement de l'opération compostage domestique
<i>Participation à la démarche de communication engagée par le Sydevom</i>	<ul style="list-style-type: none">✓ Participation aux réunions du Sydevom.✓ Participation à la démarche « TZDZG » engagée par le Sydevom✓ Participation aux réunions du Comité de Pilotage du Plan de Prévention du Sydevom

2. Le compostage domestique

Depuis 2006, dans le cadre d'une convention avec le Sydevom, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon met à disposition des foyers volontaires, des composteurs domestiques afin de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Le nombre de composteurs distribués depuis le lancement de l'opération est présenté dans le graphique suivant. En 2018, ce sont 20 composteurs en bois et 2 en plastique supplémentaires qui ont été distribués.

Au total, ce sont donc 792 composteurs comptabilisés qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.



ANNEXE 1

Rapport d'activité annuel 2018 d'EcoMobilier sur le territoire de la CCAPV

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2018**

CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière

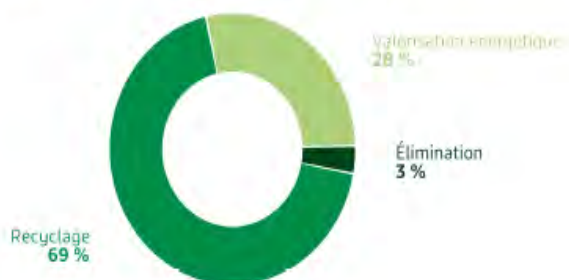
NUMÉRO D'ADHÉRENT : 0203750

DÉPARTEMENT : 04

RÉGION : Auvergne-Rhône-Alpes



LE BILAN MATIÈRE D'ÉCO-MOBILIER DANS VOTRE RÉGION ⁽¹⁾



VOTRE BILAN OPÉRATIONNEL ET FINANCIER

VOTRE BILAN OPÉRATIONNEL

Tonnage collecté séparément par Éco-mobilier : 397,85 t

Tonnage moyen par benne : 2,57 t

TONNAGE COLLECTÉ NON SÉPARÉMENT ET SOUTENU FINANCIÈREMENT PAR ÉCO-MOBILIER

10,33 t

VOTRE BILAN FINANCIER

Soutien fixe par déchèterie : 15 001,50 €

Soutien Opérationnel (sur les tonnes collectées séparément) : 7 957,00 €

Soutien Financier (sur les tonnes collectées non séparément) : 0,00 €

Soutien Communication (soutien au démarrage et soutien par habitant): Aucune action de communication locale soutenue en 2018

Total des soutiens versés : 22 958,50 €

Coûts évités ⁽²⁾ : 76 546,34 €

(1) Bilan consolidé selon la ventilation des modes de traitement des tonnes prises en charge directement par Éco-mobilier sur votre région

(2) Calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'activité Éco-mobilier

ANNEXE RAPPORT D'ACTIVITÉ
2018

CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière

NUMÉRO D'ADHÉRENT : 0203750
DÉPARTEMENT : 04
RÉGION : Auvergne-Rhône-Alpes



DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉS SÉPARÉMENT

	Tonnage collecté séparément par éco-mobilier	Tonnage moyen par benne
CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière		
BARREME	38,00 t	2,71 t
CASTELLANE	85,20 t	2,75 t
MURE ARGENS	58,44 t	2,92 t
ALLOS	77,56 t	2,50 t
THORAME-BASSE	43,98 t	2,20 t
Déchèterie du Pont de Gueudan	94,67 t	2,43 t
Sous-total CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	397,85 t	2,57 t
Total	397,85 t	2,57 t



DÉTAIL DES TONNAGES COLLECTÉS NON SÉPARÉMENT

	Tonnage collecté non séparément
CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	
LAPALUD SUR VERDON	10,33 t
Tonnage détourné pour réemploi	0,00 t
Tonnage collecté en porte à porte	0,00 t
Sous-total CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	10,33 t
Total	10,33 t

DÉTAIL DES SOUTIENS VERSÉS

	Soutiens versés
CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	
Soutiens fixes par déchèterie	15 001,50 €
Soutien opérationnel (sur les tonnages collectés par Eco-mobilier)	7 957,00 €
Soutien financier (sur le tonnage collecté non séparément)	0,00 €
Soutien communication (Soutien au démarrage et soutien par habitant)	Aucune action de communication locale soutenue en 2018
Sous-total CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	22 958,50 €

Total	22 958,50 €
-------	-------------

COÛTS ÉVITÉS* SUR LES TONNES COLLECTÉES SÉPARÉMENT (Y COMPRIS RÉGULARISATIONS)

	Coûts évités
CC Alpes Provence Verdon Sources de lumière	76 546,34 €
Total	76 546,34 €

*Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'Eco-mobilier

ANNEXE 3

**Rapport annuel d'activité 2018 d'Eco-Systèmes sur
le territoire de la CCAPV**



DEEE

Votre contribution
Développement
Durable

MERCI

CC ALPES PROVENCE VERDON SOURCES DE LUMIERE
2011

ÉDITO

2018 : les collectivités battent des records



Guillaume Duparay
Directeur de la Collecte
et des Relations Institutionnelles

Si la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) a encore progressé en 2018, c'est grâce aux efforts de tous les partenaires de la collecte d'Eco-systèmes, qui ont contribué à atteindre 570 107 tonnes de DEEE collectés. Une mention spéciale est toutefois à attribuer aux collectivités avec près de 306 000 tonnes collectées, soit 54% de la collecte Eco-systèmes en 2018.

Si le taux de collecte progresse lui aussi pour atteindre les 51%, il reste en deçà de l'objectif réglementaire ambitieux de 59%. Eco-systèmes et ses partenaires devant donc se dépasser en 2019 pour atteindre l'objectif de 65% fixé par la Directive européenne.

En 2018, 13 déchetteries partenaires d'Eco-systèmes ont été récompensées pour leur exemplarité en matière de sécurisation du gisement de DEEE. Par ailleurs, Eco-systèmes s'implique au niveau européen pour porter ces bonnes pratiques (voir page 6).

16 sessions de formation des gardiens de déchetterie ont également été organisées dans l'année pour une gestion des DEEE optimale en déchetterie. Toujours plus de conteneurs sécurisés ont aussi été déployés ou réparés via les chargés de mission présents sur le terrain. Enfin, un dispositif de collecte le week-end a été testé dans 10% des déchetteries partenaires d'Eco-systèmes (voir page 7).

En 2018, plus de 4 500 visites de suivi en déchetteries ont été réalisées par Eco-systèmes. Une attention particulière a été portée à la diffusion des supports d'information sur les produits dangereux susceptibles d'arriver en déchetteries (explosifs, munitions, feux d'artifices, bouteilles de gaz...). Des réunions avec les référents sureté ont aussi été organisées sur ce sujet, afin de réduire les risques pour les agents de déchetterie et les opérateurs logistiques et de traitement.

Eco-systèmes remercie ses collectivités partenaires pour leur implication dans une filière DEEE de qualité à haute valeur ajoutée. Ce bilan environnemental souligne l'impact de la collecte des DEEE réalisée sur votre territoire. Vos habitants seront fiers de connaître le bénéfice de leurs gestes de recyclage : n'hésitez pas à relayer ces chiffres auprès d'eux !

CHIFFRES NATIONAUX 2018



Tonnage
global 2018



Taux
de collecte global
2018



Moyenne nationale
de collecte
en kg/hab



Taux moyen
de recyclage
2018



Taux moyen
de valorisation
2018

SOMMAIRE

+ Les résultats de votre collecte	p 3
+ Votre bilan 2018	p 4
+ Les DEEE de vos habitants-citoyens-consommateurs	p 6
+ Votre partenariat avec Eco-systèmes	p 7
+ Économiser nos ressources naturelles	p 8
+ Objectif : ne pas polluer	p 10
+ S'engager en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	p 11
+ Contact, glossaire et sources	p 12

➤ LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2018

CC ALPES PROVENCE VERDON SOURCES DE LUMIERE (04)

213,7 tonnes de DEEE collectées en 2018



213,7 tonnes de DEEE collectées en 2018

Soit une évolution de **-0,2%**
par rapport à la collecte 2017



soit **31 558**
appareils électriques et électroniques



Voire performance
est de
19,2 kg/hab/an

Voire collectivité fait partie du milieu **Rural**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km ²)	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,9 kg/ha/an



159 tonnes de matières recyclées
19 tonnes d'autres valorisations (énergétique, matière...)
35 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées



252 barils de pétrole évités
1 215 tonnes de CO₂ économisées
Soit l'équivalent de : **8 268 milliers de kilomètres**
parcourus en voiture

➤ VOTRE BILAN 2018

+ Votre contribution à la collecte en 2018

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 12/08/2009

	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	Nombre d'appareils 2018	Progression des flux 2017/2018
 GEM HF	48,8	62,3	75,4	76,2	1 505	+1,1%
 GEM F	34,8	35,6	43,7	43,8	882	+0,1%
 ECRANS	34,9	44,1	34,6	28,7	1 688	-17,1%
 PAM	36,6	46,7	60,3	65,0	27 483	+7,8%
Total	155,1	188,8	214,0	213,7	31 558	-0,2%



Vous avez collecté
en 2018

31 558
appareils

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail.
Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/export-tonnages

+ Votre performance Eco-systèmes 2018

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 11 119 habitants

Performance filière en (kg/ha/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	ESS (Emmaüs)	Autres canaux	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	10,3	0,6	0,0	0,3	11,2
Votre région affiche une performance de :	5,5	2,3	0,2	2,5	10,4
Au niveau national, la performance est de :	6,3	1,7	0,3	1,9	10,3

La performance (1)
de votre collectivité :
19,2 kg/hab/an

Votre collectivité
fait partie du milieu :
Rural

(1) Tonnage de l'année
2018/population
contractuelle OCAD3E.
Tient compte des
éventuels changements
de populations et protata
temporis.

* Calcul sur la base de la population Insee 2016 (valable au 1er janvier 2019).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

+ Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2017	Performance 2018
Rural (< 700 hab/km ²)	9,9 kg/ha/an	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,4 kg/ha/an	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	3,2 kg/ha/an	2,9 kg/ha/an

➤ VOTRE BILAN 2018

+ Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de l'OCAD3E. En 2018, les soutiens versés par Eco-systèmes aux collectivités territoriales représentent **24 millions d'euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ces soutiens ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication
2017	9 660 €	9 416 €	- €	19 076 €	- €
2018	8 280 €	9 401 €	- €	17 681 €	- €
Évolution 2017/2018	-14%	-0%	0%	-7%	-

+ Coûts opérationnels pris en charge par Eco-systèmes

Coûts équivalents non supportés par votre collectivité : 47 068 €

Eco-systèmes prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEEE issus de vos points de collecte. Les opérations logistiques comportent le ramassage (massifié ou non), mais aussi le regroupement et la mise à disposition de caisses palettes et de bennes. Du côté du recyclage, la dépollution et le tri des matières sont les procédés de traitement les plus importants. Toutes ces opérations gérées par Eco-systèmes représentent un coût moyen à la tonne de 220 € (source ADEME 2017), hors soutiens financiers versés aux collectivités.

+ Soutien financier au titre de la protection du gisement



Le soutien financier dédié à la protection du gisement incite à la mise en place de mesures contre les vols et pillages. Eco-systèmes vous accompagne à travers des visites en déchetteries pour former votre personnel et vous aider à réaliser le marquage du gros électroménager, indispensable pour pouvoir toucher ce soutien. Vous pourrez ainsi mettre en place des actions concrètes : adaptation des fréquences d'enlèvement, sécurisation des stocks, systèmes de surveillance, caissons maritimes...

Selon le scénario dans lequel s'inscrivent vos déchetteries, les soutiens versés au titre de la protection du gisement de DEEE peuvent varier. Pour connaître tous les critères et calculer les soutiens, rendez-vous sur : www.eco-systemes.fr/soutiens-protection

+ Soutien financier au titre de la communication



L'ensemble des collectivités partenaires d'Eco-systèmes sont éligibles aux soutiens financiers dédiés à la communication. Ils permettent de mettre en place des actions à destination de vos usagers : campagnes d'affichage, guide du tri, page d'information sur votre site internet, panneaux signalétiques pour vos points de collecte, organisation de collectes hors déchetteries ou animations de sensibilisation dans les écoles en lien avec le Réseau École et Nature. Pour télécharger l'ensemble de nos outils, rendez-vous sur : www.eco-systemes.fr/soutiens-communication

Pour connaître le montant de vos soutiens à la communication et pour toutes questions : communication@es-r.fr

➤ LES DEEE DE VOS HABITANTS-CITOYENS-CONSO MMATEURS

+ Comment est redistribuée l'éco-participation ?

L'éco-participation est payée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil neuf. Elle permet de financer la filière de collecte, de dépollution et de recyclage des DEEE. Le barème des éco-participations s'adapte régulièrement pour tenir compte de l'augmentation des tonnages à traiter, de l'évolution des coûts logistiques et de traitement, ainsi que de l'évolution du cours des matières. Cela permet de garantir un financement équilibré de la filière et de maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'Eco-systèmes sont réalisées selon les principes de non-lucrativité et d'intérêt général.



+ Les bonnes pratiques à l'honneur en France et en Europe

Pour l'année 2018, l'OCAD3E - en co-pilotage avec l'Association des Maires de France, AMORCE et le Cercle national du Recyclage - a lancé un programme national destiné à promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte contre le vol et le pillage des DEEE en déchetteries.

Parmi les 206 déchetteries présélectionnées pour leurs bonnes pratiques, 17 d'entre elles ont été primées par l'OCAD3E pour leur exemplarité, dont 13 déchetteries partenaires d'Eco-systèmes. Pour promouvoir les bonnes pratiques, des rencontres avec les élus et les techniciens sont organisées directement sur ces sites. Enfin, un recueil de ces bonnes pratiques restituant les expériences des collectivités et de leurs sites lauréats sera également édité.

Au niveau européen, le projet « Collectors » initié par le WEEE Forum en 2018 étudie lui aussi les meilleures pratiques des déchetteries de l'Union Européenne. Ce projet en cours où Eco-systèmes s'implique fortement vise à faire remonter les bonnes pratiques européennes de gestion des DEEE pour inspirer des évolutions de la réglementation ou de la Directive DEEE.



➤ VOTRE PARTENARIAT AVEC ECO-SYSTÈMES

⊕ Les DEEE que vous confiez à Eco-systèmes sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :

PRAXY EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC
LA NERTHE (13)



Écrans chez :

SIBUET ENVIRONNEMENT -
CHAMOIX SUR GELON (73)



Gros électroménager froid chez :

PURFER FRICOM - MARIGNANE (13)



Écrans plats chez :

GALLOO - VERNUILLET (28)



Petits appareils en mélange chez :

VEOLIA TRIADE - ROUSSET (13)

⊕ **Expérimentation : le ramassage du GEM en déchetteries le samedi**



Afin de lutter contre les vols et pillages mais aussi contre l'encombrement des sites, Eco-systèmes a expérimenté le ramassage du GEM le samedi dans 376 déchetteries en 2018. En moyenne, 20% des apports de DEEE sont réalisés le week-end : un tel dispositif permet donc de fluidifier les ramassages mais aussi de garder les appareils dans la filière agréée.

En moyenne, c'est désormais 15% du GEM qui est enlevé sur les sites pilotes le samedi, avec une forte baisse des vols et une augmentation du tonnage allant jusqu'à 34%. Cette première expérimentation est un succès. Au programme de 2019 : l'ajustement des créneaux horaires des ramassages du samedi et la collecte du PAM et des écrans dans certaines déchetteries pillées.

⊕ **Résultats de l'enquête de satisfaction 2018**

L'an dernier, Eco-systèmes a sollicité ses collectivités partenaires pour connaître leur degré de satisfaction et améliorer ses services. Globalement, la qualité de service d'Eco-systèmes est appréciée à 91%, l'accompagnement des partenaires à 97%. Les prestations d'enlèvement atteignent 85% et les réponses aux dysfonctionnements 82% de satisfaction. La réactivité, la fréquence et la pertinence des échanges avec les équipes opérationnelles sont les points forts les plus appréciés. La communication et l'information des partenaires sont quant à elles à améliorer.



Pour améliorer sa qualité de service, Eco-systèmes a mis en place un plan d'action mettant à l'honneur la formation des agents de déchetteries, du personnel d'encadrement et des élus. Des visites de sites de regroupement ou de traitement ainsi que des rencontres avec les prestataires de collectes sont également envisagées. Enfin, l'information sur la sécurité des déchetteries sera adressée grâce à des supports d'information et des réunions spécifiques. Les diverses actions du plan seront déclinées et mises en œuvre par les responsables régionaux de collecte en fonction des spécificités et demandes de chaque territoire.

➤ ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

Les DEEE que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation ainsi qu'un tableau de correspondance en termes de matières obtenues.

+ Le bilan matières des DEEE collectés



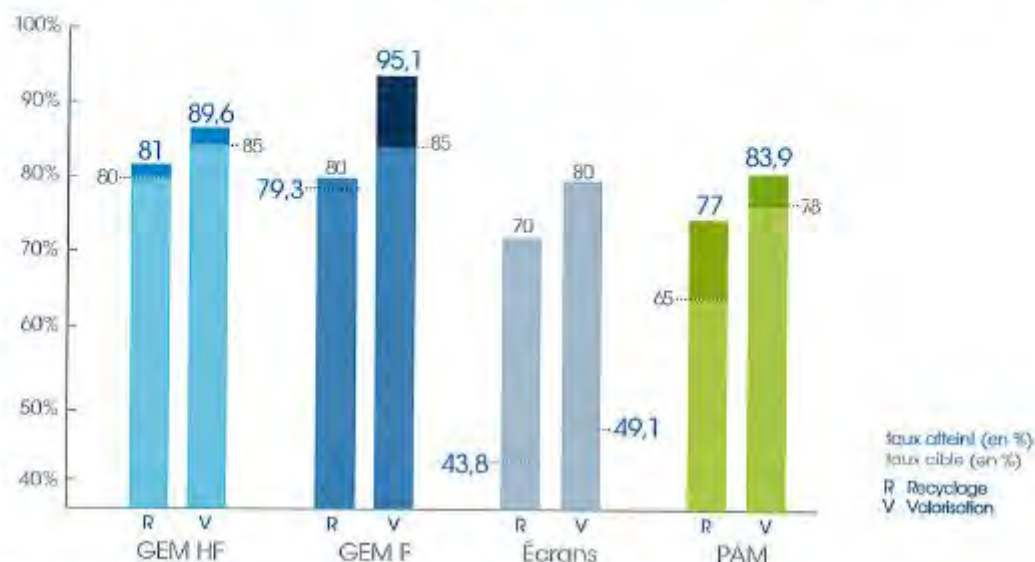
vous permettez ainsi l'économie de :



* Voir sources page 12

ÉCONOMISER NOS RESSOURCES NATURELLES

+ Taux nationaux de recyclage et de valorisation (2018)



La collecte des appareils usagés est un véritable gisement de matières premières. Sur les 570 107 tonnes de DEEE collectées au niveau national par Eco-systèmes en 2018, 76,6% ont été valorisées sous forme de nouvelles matières premières, et 9% ont été valorisées sous d'autres formes (énergie, remblais...). Sur la part restante, non valorisable, les substances polluantes ont été isolées et traitées en installations spécialisées.

En complément, Eco-systèmes a pris en charge près de 32 000 tonnes de verre d'écrans cathodiques issus de l'écoulement d'un stock. La réglementation n'autorise pas le traitement de ce verre et l'Europe ne dispose plus de filière de valorisation. Dans ce contexte, la quasi-totalité des verres de tubes cathodiques a été enfouie en installation de Stockage de Déchets Dangereux en France. En prenant en compte ce verre dans les tonnages 2018 du flux écran, leur taux de recyclage chute à 25,7% et leur taux de valorisation à 28,8%.

+ Que devient un lave-linge recyclé par Eco-systèmes ?

Métaux non ferreux



Ils sont recyclés à 100%. L'aluminium est utilisé dans la fabrication de pièces automobiles. Le cuivre sert à la fabrication de nouveaux câbles.

Plastiques



Ils sont recyclés, notamment en pièces cochées pour l'automobile. Les plastiques contenant des retardateurs de flammes bromés sont traités en installations spécialisées.

Métaux ferreux



Ils sont recyclés à 100% et sont principalement utilisés dans la construction pour faire des armatures métalliques de renforcement du béton.

Béton



Il est concassé et recyclé dans la construction de routes ou dans le bâtiment.

Substances réglementées



Les condensateurs sont traités dans des incinérateurs spécifiques à haute température.

Autres matériaux

Le verre est recyclé en majorité, notamment dans la construction. Le reste est soit valorisé énergétiquement, soit stocké dans des centres spécialisés conformes à la réglementation.



➤ OBJECTIF : NE PAS POLLUER

C'est l'une des raisons d'être de cette filière : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE. Une nouvelle activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

16,4 tonnes de substances dangereuses ou réglementées ont été extraites des DEEE que vous avez collectés.

+ Substances réglementées : mieux les connaître



Gas CFC

Ils étaient contenus dans l'isolation et dans le circuit réfrigérant des réfrigérateurs et congélateurs jusqu'en 1994. Les CFC détruisent la couche d'ozone et possèdent un pouvoir de réchauffement climatique très important (jusqu'à 10 000 fois plus important que le CO₂ pour certains gaz).



Mercur

Il sert d'interrupteur liquide dans quelques appareils (du type congélateurs coffres, ordinateurs portables). Le mercure fait partie des métaux lourds qui entraînent des effets importants sur le système nerveux, les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement.



Condensateurs

Ils peuvent contenir des PCB (Polychlorobiphényles) qui sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires.



Piles et batteries

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Sarelec et Corepile qui se chargent de leur traitement.



Verres au plomb ou au baryum

Ils composent les tubes cathodiques des téléviseurs. Le baryum est un métal dont les composés peuvent provoquer des effets sur les systèmes cardiovasculaire et nerveux. Le plomb est un métal lourd qui s'accumule dans les organismes et provoque des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants.



Les cartouches de toner

Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Les dangers des toners de couleur sont peu documentés. Les cartouches sont récupérées et nettoyées ou éliminées par des entreprises spécialisées.

+ Des ateliers de sensibilisations au recyclage des DEEE pour animer la semaine du Développement Durable



solutions sont expliqués de façon ludique.

Le dispositif, sous forme de malette, comprend des jeux et des ressources pédagogiques. Adapté à tous publics, l'atelier des branchés est particulièrement prisé par les enseignants et leurs élèves.

Depuis 2009, Eco-systèmes et le Réseau Ecole et Nature proposent aux collectivités des activités permettant de sensibiliser petits et grands aux enjeux du recyclage des DEEE : L'Atelier des branchés. De la prévention à l'éco-conception en passant par le recyclage, tous les enjeux et toutes les

A l'occasion de la semaine du Développement Durable (du 30 mai au 5 juin 2019), et toute l'année, n'hésitez pas à faire appel au Réseau Ecole et Nature pour organiser des animations personnalisées, ou pour acquérir l'Atelier des branchés afin de mettre directement en place un programme de sensibilisation.

Vous pouvez financer intégralement les animations ou l'acquisition de l'atelier grâce au soutien à la communication Eco-systèmes.

Plus d'informations :

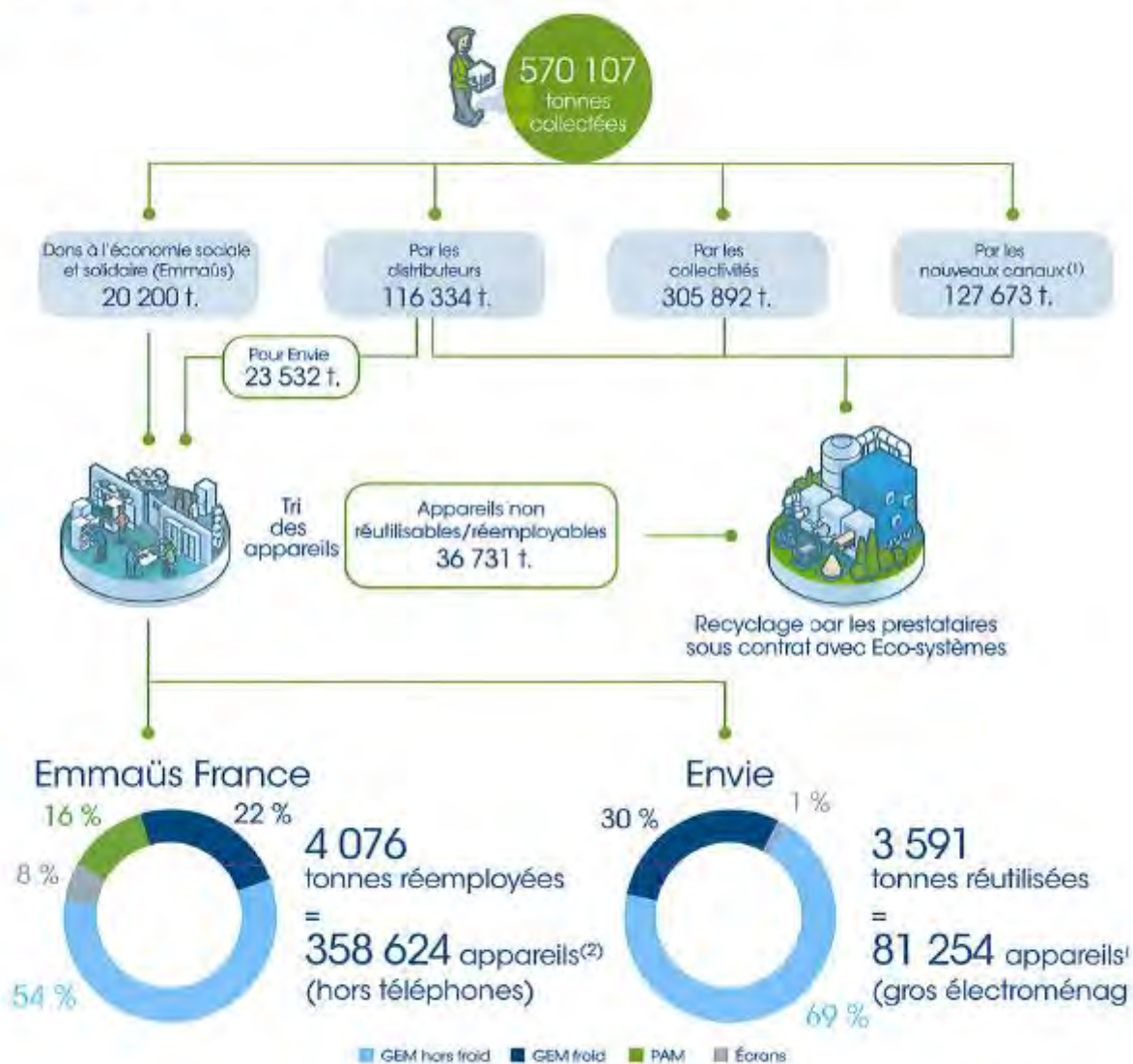
<http://reseauecoleetnature.org/latelier-des-branches-deee.html>

Contact : coordo-deee@ecole-et-nature.org

➤ S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau Emmaüs France réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des habitants. Le réseau Envie réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2018, près de 440 000 appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.

+ Les chiffres 2018 du réemploi et de la réutilisation



La filière DEEE emploie 7 000 personnes, dont 2 700 dans le secteur du réemploi et de la réutilisation.



(1) Récupérateurs et opérateurs de broyage, partenaires L.T.E. (Loi relative à la Transition Énergétique) et collectes solidaires de quartier.
(2) Transformation en nombre d'appareils d'après l'échantillonnage 2017 (poids moyens par types d'appareils).

CONTACT

Développement opérationnel de la collecte



Sébastien Parfida
Responsable National du Réseau de Collecte



Camilla Christophe
Chargée de mission - Côte d'Ivoire
Centre-Vol-de-Lake - 28
Hauts-de-France - 60
Hauts-de-France : 75-77-79-91-92-93-94-95



Guillaume Bluzat
Chargé de mission - Aron Garçon/Célestine
du aron Garçon-Alpes - 03
Bourgogne-Franche-Comté - 21-58-71-89
Centre-Vol-de-Lake - 16-45
Grand Est - 08-10-51-52
Hauts-de-France - 02



Christophe Domin
Chargé de mission - Benjamin Ollivier
Hauts-de-France - 59-67-69
Hauts-de-France - 14-27-50-65-76
Occitanie - 971-972-973-974-975



Laetitia Worzee
Chargée de mission - Tom Mouchard
Bourgogne-Franche-Comté - 25-39-70-90
Grand Est - 54-55-57-67-68-88



Vivien Bohaud
Chargé de mission - Aissa Samadé
Bretagne - 22-29-35-56
Pays-de-la-Loire - 44-53



Olivier Maillet
Chargé de mission - Adèle Achard
Auvergne-Rhône-Alpes - 07-26
Occitanie - 01-45-38-42-43-63-69-73-74



Claire Métals
Chargé de mission - Romain Bédard
Centre-Vol-de-Lake - 36-37-40
Nouvelle-Aquitaine - 16-17-23-79-81-87
Pays-de-la-Loire - 49-79-85



Stéphane Aubry
Chargé de mission - Aude Gayet
Auvergne-Rhône-Alpes - 07-26
Occitanie - 11-30-34-43-46
PACA - 04-05-06-13-03-04



Coralie Cousi
Chargée de mission - Gery Chabot
Nouvelle-Aquitaine - 19-24-25-40-47-64
Occitanie - 01-12-31-32-46-65-81-82

+ Votre contact Eco-systèmes



Stéphane AUBRY
Responsable Régional de Collecte Sud-Est

E-mail : saubry@es-r.fr
Téléphone portable : 06 79 28 69 19



Pour plus d'informations :

0 825 88 68 79 Service 0,15 € / min + prix appli

+ Glossaire

Collecte : 1^{ère} étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, à les trier en 4 flux et à les mettre à disposition d'Eco-systèmes et ses prestataires sur les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs...). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités, économie sociale).

Dépollution : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances, agents pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

Flux : Désigne l'une des 4 catégories constituant les DEEE ménagers :

GEM F : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur...)

GEM HF : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)

Écrans : téléviseurs ou moniteurs

PAM : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents).

Gisement : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

+ Sources

Métaux : 2008 Bureau of International Recycling, Report on the Environmental Benefits of Recycling, goo.gl/L6c98f.

Pétrole : ADEME, Charité de l'éco-cycliste, goo.gl/xw2mZ2.

CO₂ : CITEPA, INSEE et ADEME, goo.gl/O2cPv9.

Logistique : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

Matériau première secondaire : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 4 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

Recyclage : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent.

Substances réglementées : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxicité.

Traitement : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC...).

ANNEXE 4

**Certificat 2018 d'économies environnementales
d'Aliapur pour le recyclage des pneus sur le
territoire de la CCAPV**

CERTIFICAT 2018

D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2018 chez

CTM DU MOYEN VERDON CASTELLANE CC ALPES PROVENCE VERDON

a permis d'économiser l'équivalent de :

90 134

litres d'eau



6 266

litres de diesel



70 854

kWh



fait à Lyon, le 13/08/2019



Le Certificat d'économies environnementales, comment ça marche ?

Le Certificat d'économies environnementales que vous avez entre les mains a converti le poids total des pneus collectés dans votre établissement en 2018 en économies en eau, en diesel et en kWh. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur notre Analyse de Cycles de Vie du pneu usagé, réalisée pour notre département Recherche & Développement par le cabinet PricewaterhouseCoopers, et sur le calculateur d'économies environnementales qui a suivi cette étude.

Ce calculateur sert à quantifier les équivalences en économies d'énergies et de ressources naturelles permises par l'utilisation de pneus usagés à la place des matières premières ou des produits de synthèse habituellement utilisés dans la fabrication de nouveaux produits

C'est le cas, par exemple, lorsque les cimenteries choisissent le pneu usagé comme combustible à la

place du charbon. Le charbon est un combustible fossile qui demande beaucoup d'énergie pour son extraction et, souvent, des centaines de litres de gazole pour son transport. A l'inverse, le pneu usagé est une ressource abondante, bon marché et de proximité puisque les pneus sont collectés chez vous, professionnels de l'Automobile, partout en France. En utilisant du pneu à la place du charbon pour produire du ciment, on économise ainsi de l'électricité et du diesel.

Autre exemple, l'utilisation de granulats de pneus comme matériau de remplissage dans les gazons synthétiques, à la place du caoutchouc produit à base de pétrole. Comme pour le charbon, le pétrole est une ressource chère, dont la récupération consomme une grande quantité d'électricité et qu'il faut transporter sur de très longues distances. En remplaçant ce caoutchouc par de la gomme de pneu usagé réduite en granulats dans une usine française,

on économise à la fois des ressources naturelles, de l'énergie et des émissions de CO₂.

Quant à l'eau économisée, c'est celle qui n'a pas été utilisée dans la production de caoutchouc à base de pétrole (par exemple pour remplir les gazons synthétiques), puisque tout produit issu du pétrole requiert de l'eau dans son procédé de fabrication.

Toutes ces économies ne pourraient pas être réalisées sans les pneus usagés collectés dans votre établissement. Vous êtes le premier maillon de la filière Aliapur. Il nous semble donc tout à fait légitime que le professionnel de l'Automobile que vous êtes, ainsi que vos partenaires et vos clients si vous affichez ce Certificat, puissent mesurer les bénéfices environnementaux réalisés grâce à vous.

L'équipe Aliapur
www.aliapur.fr

CERTIFICAT 2018

D'ÉCONOMIES ENVIRONNEMENTALES

Le recyclage des pneus usagés collectés en 2018 chez

DECHETERIE DE CASTELLANE CC ALPES PROVENCE VERDON

a permis d'économiser l'équivalent de :

530 145

litres d'eau



36 855

litres de diesel



416 745

kWh



fait à Lyon, le 13/08/2019



COLLECTE ET RECYCLAGE DE PNEUS

100 PNEUS

www.aliapur.fr

VL

ANNEXE 5

Bilan du recyclage des consommables d'impression par LVL sur le territoire de la CCAPV

**COLLECTE - TRI - VALORISATION
 DES CARTOUCHES D'IMPRESSION VIDES**

Enlèvements	Colis	Palettes	Poids total kg cartouches collectées
1	0	2	232,57

**RÉPARTITION DU TRI
 DE LA PRESTATION DE COLLECTE DES CARTOUCHES VIDES**

	Unité	Repartition % Unité	Poids Total kg
Cartouches Collectées	970		232,57
Cartouches Laser	193	19,90%	134,08
Cartouches Jet d'encre	630	64,95%	25
Cartouches Réutilisables	263	27,11%	70,45
Cartouches Non Réutilisables	707	72,89%	162,12

**CARTOUCHES RÉUTILISABLES
 - FILIÈRE RÉEMPLOI - REMANUFACTURING-**

	Unité	Repartition % Unité	Poids Total kg
Laser	116	11,96%	64,78
Jet d'encre	147	15,15%	5,67

Filière Réemploi
 (Nettoyage éventuel des pièces d'usure, puis remontage et remplissage des cartouches vides, pour remise sur le marché sous marques génériques)

**CARTOUCHES NON RÉUTILISABLES
 FILIÈRES : RECYCLAGE - TRAITEMENTS**

	Unité	Repartition % Unité	Poids Total kg
Laser	77	7,94%	69,3
Jet d'encre	483	49,79%	19,32

Recyclage matière
 (Démantèlement total des cartouches laser, nettoyage de la poudre, séparation des matériaux et composants pour valorisation)

Valorisation énergétique
 (Incinération de déchets non-dangereux afin de produire de l'énergie)

	Unité	Repartition % Unité	Poids Total kg
Bidons	147	15,15%	73,5

Recyclage composants
 (Séparation des différents déchets pour valorisation)

Attribution par filière de traitement